



Note d'analyse de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les programmes opérationnels nationaux (POn) FSE et IEJ

VF

22 Mai 2018

- **Suivi et analyse des résultats du Programme Opérationnel national Emploi et Inclusion du FSE pour la période 2014-2020**
- **Ministère du Travail**
Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
Sous-direction Europe et International (SDEI)

Cette mission est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du Programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



UNION EUROPEENNE



Table des matières

Synthèse	4
1. Objectifs de la note	9
2. Contexte et cadre d'intervention européen et national	9
2.1 Éléments de définition et de contexte sur les personnes en situation de handicap	10
2.2 Modalités de prise en compte du handicap dans les POn FSE et IEJ	15
3. Analyse du profil et de l'insertion des participants handicapés	17
3.1 Éléments de méthodologie	17
3.2 Les personnes handicapées dans le POn FSE : analyse comparée	17
3.2.1 <i>Analyse comparée de la situation et du profil des participants en situation de handicap à l'entrée des opérations</i>	24
3.2.2 <i>Analyse comparée de la situation des participants handicapés à la sortie</i>	26
3.3 Les personnes handicapées dans le POn IEJ : analyse comparée	29
3.3.1 <i>Analyse comparée de la situation et du profil des participants en situation de handicap à l'entrée des opérations</i>	30
3.3.2 <i>Analyse comparée de la situation des participants handicapés à la sortie</i>	31
4. Analyse des opérations ciblant les personnes handicapées	33
4.1 Méthodologie et résultats du recensement des opérations ciblant le public handicapé	33
4.2 Analyse des opérations ciblant les handicapés dans le POn FSE	36
4.2.1 <i>Bilan physico financier des opérations analysées</i>	36
4.2.2 <i>Profil et situation des participants handicapés à l'entrée en opération</i>	38
4.2.3 <i>Situation des participants handicapés en sortie d'opération</i>	39
4.2.4 <i>Focus sur des projets ciblés sur le handicap</i>	41
4.3 Analyse des opérations ciblant les handicapés dans le POn IEJ	47
4.3.1 <i>Bilan physico-financier</i>	47
4.3.2 <i>Profil et situation des participants à l'entrée en opération</i>	48
4.3.3 <i>Situation des participants en sortie d'opération</i>	49
5. Enquête auprès des participants en situation de handicap - Retour sur la nature de l'accompagnement	51
5.1 Méthodologie et modalités d'enquête	51
5.2 Valorisation des résultats	51
5.2.1 <i>Répartition des répondants</i>	51
5.2.2 <i>Approche globale (question par question)</i>	53
5.2.3 <i>Les résultats par axe, PI et OS</i>	56

6. Projections post-2020	59
7. Annexe	62
Questionnaire d'enquête auprès des personnes en situation de handicap	62

Table des illustrations

Figure 1 Part des demandeurs d'emploi BOE (DEBOE) dans l'ensemble des demandeurs d'emploi par région	12
Figure 2 - Part du CO16 dans le total des participants des opérations cofinancées par le FSE	18
Figure 3 - Poids des participants bénéficiant d'une reconnaissance de handicap (CO16) dans le total des participants accompagnés par le FSE.....	20
Figure 4 - Part de participants bénéficiant d'une reconnaissance officielle de handicap parmi les participants chômeurs (CO16) par Région, comparé à la part de demandeurs d'emploi (DEBOE) dans le total des DE par région en 2017	21
Figure 5 - Part de participants en situation de handicap (CO16) par axe - POn FSE	22
Figure 6 – Part de participants en situation de handicap par axe et part volet (central et déconcentré)	24
Figure 7 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) par profil de public - POn FSE.....	25
Figure 8 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) selon le statut sur le marché du travail - POn FSE	25
Figure 9 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) en emploi à l'entrée selon le type d'emploi occupé - POn FSE.....	26
Figure 10 – Taux de sortie des personnes en situation de handicap (CO16).....	27
Figure 11 – Répartition des sorties en emploi des personnes en situation de handicap (CO16), selon le type d'emploi	27
Figure 12 – Part de participants en situation de handicap (CO16) en emploi à la sortie selon les PI - POn FSE	28
Figure 13 – Taux d'accès à l'emploi à 6 mois des participants en situation de handicap (CO16) sur l'ensemble du POn FSE	29
Figure 14 – Taux d'accès à l'emploi à 6 mois des participants en situation de handicap (CO16) pour la PI 9.1	29
Figure 15 - Part et volume de participants en situation de handicap (CO16) par région - POn IEJ	30
Figure 16 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) par profil de public - POn IEJ	31
Figure 17 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) selon le statut à l'entrée - POn IEJ	31
Figure 18 – Taux de sortie des personnes en situation de handicap (CO16).....	32
Figure 19 – Répartition des sorties en emploi des personnes en situation de handicap (CO16), selon le type d'emploi occupé.....	32
Figure 21 – Taux de sortie (en emploi en formation, en recherche d'emploi ou inactifs) pour les participants aux opérations ciblées	40
Tableau 1 - Part de participants en situation de handicap (CO16) par PI - PON FSE.....	23
Tableau 2 - Répartition du nombre d'opérations du POn FSE et du POn IEJ et de la part des participants handicapés en fonction de la part de participants handicapés dans le total participants des opérations.....	34
Tableau 3 - Répartition des opérations analysées en fonction de la part de participants en situation de handicap dans le total participants.....	35
Tableau 4 - Répartition des opérations analysées par type d'actions	37
Tableau 5 Répartition de la programmation et des participants en fonction du statut juridique du porteur de projets (ensemble du POn).....	38

Synthèse

Ces vingt dernières années se sont caractérisées, aussi bien à l'échelle internationale que communautaire, par le passage d'une approche de reconnaissance du handicap d'un point de vue médical à une approche inclusive relative aux droits des personnes.

Au niveau européen, l'intégration des personnes handicapées dans l'emploi constitue une priorité définie en 2000 au travers de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui reconnaît notamment aux personnes handicapées le droit à l'autonomie et à l'intégration sociale et professionnelle. Différents textes réglementaires ou stratégiques sont venus préciser les modalités de prise en compte de l'intégration des personnes handicapées. La Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées promeut notamment une politique d'intégration active de ce public et encourage leur pleine participation à la société autour de huit grands domaines d'intervention.

L'ensemble de ces textes s'inscrivent dans la philosophie de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH)¹, ratifiée par l'Union européenne le 5 janvier 2011.

Concernant plus spécifiquement les fonds européens, l'article 7 du règlement (UE) n°1303/2013 relatif au principe horizontal d'égalité des chances et de non-discrimination, dispose que les États membres et la Commission prennent les mesures appropriées pour prévenir toute discrimination dont celles fondées sur le handicap, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes.

En France, la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées détermine les conditions de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et impose à tous les employeurs (privés et publics), occupant au moins 20 salariés, d'employer au minimum 6% de travailleurs handicapés. A l'heure actuelle, alors que le handicap est défini comme une priorité du quinquennat, le Gouvernement souhaite simplifier l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et la recentrer sur l'emploi direct, ou encore améliorer l'accès à la formation et à l'apprentissage.

En 2015, au sein de l'Union européenne, 1 personne sur 6 est touchée par le handicap, soit près de 80 millions de personnes. **En France en 2017, 7% de la population active et 8,5% des demandeurs d'emploi bénéficient d'une reconnaissance officielle de handicap ou de perte d'autonomie (BOE).**

Au niveau des POn FSE et IEJ, **les personnes en situation de handicap font l'objet d'un suivi spécifique au travers d'un indicateur commun de réalisation dont le renseignement est obligatoire : le CO16.** Son périmètre recouvre les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOE), i.e. les personnes titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), d'une pension ou carte d'invalidité, ou les titulaires d'une rente d'invalidité d'un régime de protection sociale obligatoire.²

A la différence d'autres programmes opérationnels (comme celui de la Bulgarie, de la Croatie ou encore de l'Irlande), la formation ou l'accompagnement à l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ne constituent pas des priorités stratégiques affichées dans le POn FSE et le POn IEJ. **Le public en situation de handicap figure toutefois dans les publics cibles de 3 objectifs spécifiques du POn FSE (PI 8.5-OS 3 et 9.1 (OS 1 et 2)).**

¹ Source : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1137&langId=fr>

² Guide des indicateurs communs du POn FSE et IEJ - DGEFP

Données clefs sur l'analyse des participants en situation de handicap dans les POn FSE et IEJ

Au 31 décembre 2017, **93 161** participants aux opérations soutenues par le **PON FSE** sont en situation de handicap. Ce nombre représente **6,4%** des 1,5 millions de participants recensés à cette date, **une part qui tend à diminuer depuis 2015** (7,1% en 2015 contre 6,0% en sur les opérations programmées en 2017). Cette part est inférieure à la moyenne européenne (10,5% sur l'ensemble des programmes FSE) mais **proche du ratio de la population active bénéficiant d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie (BOE) en France en 2015 (7%)**.

Pour le POn IEJ, 2,1% (soit 6 302) des 300 000 participants recensés à fin 2017 **sont en situation de handicap**.

Sur le POn FSE, les participants en situation de handicap représentent 4% du total des participants accompagnés au titre du volet central contre 7,1% pour le volet déconcentré. La déclinaison régionale du volet déconcentré révèle que **4 régions** (ancien périmètre)³ **comptent plus de 10% de participants en situation de handicap**, et que l'Île-de-France est la seule à afficher une part de participants handicapés inférieure à 5% du total des participants.

La part des participants handicapés dans le total des participants chômeurs s'élève à 8,8%, soit un niveau proche de la part des demandeurs d'emploi BOE en France en 2015 (8,5%). Les écarts observés entre régions concernant la part des participants handicapés dans les participants chômeurs sont relativement cohérents avec les données de contexte régional (périmètre grande région) relevées par l'AGEFIPH en 2017. Certaines régions se démarquent toutefois par la surreprésentation (Corse et Pays de la Loire) ou la sous-représentation (Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté) du public handicapé dans les opérations soutenues par le FSE sur leur territoire par rapport à leurs données de contexte (à savoir, le poids de demandeurs d'emploi BOE dans le total des demandeurs d'emploi de leur territoire).

En cohérence avec l'orientation des différents axes, **l'axe 3 affiche la proportion la plus élevée de participants en situation de handicap** (7,7%, contre 3,6% pour l'axe 1 et 2,4% pour l'axe 2). L'accompagnement global déployé par Pôle Emploi et soutenu sur l'axe 3 au titre du volet central représente un volume élevé de participants (115 000) dont 9,1% sont en situation de handicap (contre seulement 1,3% des participants accompagnés par Pôle Emploi sur l'OS 1 de l'axe 1). Avec 8% de participants en situation de handicap, les associations sont les porteurs de projets qui affichent les plus fortes parts de participants accompagnés en situation de handicap.

Sur le POn FSE, **l'analyse comparée du profil à l'entrée** des participants en situation de handicap par rapport aux autres participants révèle les écarts suivants :

- Les plus bas niveaux de qualification et les bénéficiaires de minima sociaux sont surreprésentés chez les participants en situation de handicap (**75% de niveaux infra V ou CITE 0-2 contre 64% chez les autres participants, et 70% de bénéficiaires de minima sociaux contre 56%) et les femmes sous représentées ;**
- Les participants en situation de handicap sont plus souvent inactifs à l'entrée des opérations (31,3% contre seulement 26%) **mais aussi plus souvent en emploi que les autres (17,3%) ;**
- **Parmi les participants en emploi à l'entrée, la moitié des participants en situation de handicap sont en emploi aidé à l'entrée** des opérations du POn FSE, contre seulement 1/3 des autres participants (soit un écart de 15 points).

L'analyse comparée de la situation des participants à la sortie des opérations entre les deux populations révèle **un taux de sortie immédiate en emploi inférieur de 5 points** pour les participants en situation de handicap (27% contre 32%) mais des taux d'accès à la formation relativement proches

³ Auvergne, Franche-Comté, Limousin et Aquitaine

(7%). Parmi les participants en emploi à la sortie, la part de participants handicapés en emploi aidé est supérieure de 13 points à celle des autres participants.

Concernant **la situation à 6 mois sur le marché du travail**, 47% des participants en situation de handicap étaient en emploi 6 mois après leur sortie, **un niveau inférieur de 9 points** à la moyenne des participants du POn FSE. Cet écart se retrouve également dans le taux d'insertion à 6 mois des participants accompagnés au titre de la PI 9.1 uniquement.

La faiblesse des volumes de participants (6 302) en situation de handicap du POn IEJ invite à une certaine prudence dans l'interprétation des données. Sur le profil à l'entrée, les mêmes écarts que sur le POn FSE sont observés (sous-représentation des femmes et surreprésentation des bas niveaux de qualification et des inactifs qui représentent 22,3% des participants en situation de handicap contre seulement 18,5% chez les autres participants). **A la sortie des opérations, les participants en situation de handicap sont moins souvent en emploi** (25% contre 34% en moyenne pour les autres participants). Les participants en situation de handicap et en emploi à la sortie sont proportionnellement moins en emploi durable (-7 points) que les autres participants.

Bilan de l'analyse des opérations ciblant les personnes en situation de handicap

L'analyse des opérations ciblant les personnes handicapées a révélé que 80% des participants en situation de handicap sur le POn FSE (92% sur le POn IEJ) ont pris part à des opérations affichant une part de participants handicapés entre 0 % et 20%. A l'issue des différentes étapes suivies pour identifier les opérations ciblant le public handicapé, sur les 11 031 opérations programmées au titre des 2 POn, **157 opérations ont été retenues sur le POn FSE et 9 sur le POn IEJ.**

Sur le POn FSE les **157 opérations sélectionnées représentent 12 010 participants** (13% du total de participants handicapés) pour un montant de 17 M€. Parmi ces opérations :

- **139 opérations comptent plus de 40% de participants handicapés, 84 plus de 80%** et 8 renvoient à des opérations « entité ». La part moyenne de participants en situation de handicap s'élève à 82%.
- 110 opérations ont une entrée spécifique « handicap » dans leur conception (mention de la thématique dans le public cible, les objectifs de l'opération, les partenaires dans la mise en œuvre...).
- 81% des opérations ciblées handicap relèvent de l'axe 3 dédié à l'inclusion.
- **80% des participants en situation de handicap ont pris part à une opération d'accompagnement, qu'il soit personnalisé à destination des demandeurs d'emploi** (axe 1), **socio-professionnel ou à visée d'insertion professionnelle** (axe 3).
- **90% des participants handicapés accompagnés relèvent d'opérations portées par des associations (contre 56% à l'échelle du POn).** Parmi les principales figurent l'Association Varoise pour l'intégration par l'emploi, le réseau des Papillons Blancs, l'association pour l'Action Sociale et Educative en Ille-et-Vilaine, ou encore les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public). Ces 4 structures concentrent près du tiers du total des 12 010 participants en situation de handicap.
- Le profil des participants aux opérations ciblant le handicap est très proche de celui de la moyenne des participants handicapés à l'échelle du POn FSE.
- En termes de résultats, le taux d'abandon des opérations analysées est inférieur à la moyenne des participants handicapés toutes opérations confondues et **les emplois occupés sont de meilleure qualité.** En effet, parmi les participants en emploi à la sortie, la part accédant à l'emploi durable est supérieure de 17 points à la moyenne (59% pour les 157 opérations contre 42% en moyenne pour les participants handicapés)

Les 9 opérations identifiées sur le POn IEJ représentent 354 participants (5,6% du total des participants en situation de handicap sur l'IEJ). Toutes ces opérations sont portées par des associations. La quasi-totalité (96%) des participants handicapés ont pris part à une action de type

parcours autonomie consistant en un accompagnement renforcé et personnalisé vers l'emploi ou la formation. Deux missions locales (celle de Nîmes Métropole et Technowest à Bordeaux) concentrent les 2/3 des 354 participants handicapés recensés.

L'analyse comparée des profils de participants et des résultats des 9 opérations identifiées est limitée par la faiblesse du nombre d'opérations ciblées handicap sur ce PO. Globalement les profils des participants (part de femmes, niveau de diplôme..) aux 9 opérations analysées du POn IEJ présentent les mêmes caractéristiques que ce qui est observé sur l'ensemble des participants en situation de handicap.

Bilan de l'enquête mail adressée aux participants en situation de handicap

L'enquête réalisée auprès des participants des POn FSE et IEJ en situation de handicap (en grande majorité inactifs et qui ne suivaient pas de formation au moment de l'enquête) a été adressée à 27 157 personnes. 4 097 réponses ont été recueillies soit un taux de retour proche de 15%. Seuls un tiers des répondants travaillaient au moment de l'enquête.

Une majorité de répondants (58%) considèrent que l'opération à laquelle ils ont participé a bien pris en compte la spécificité de leur handicap. 1 répondant sur 3 considère que la prise en compte de leur handicap s'est faite par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard de leurs compétences et besoins) et 1 sur 5 par des formations répondant à leurs aspirations et à leurs besoins.

Concernant les attentes exprimées par les répondants vis-à-vis des opérations suivies :

- **Plus de 2/3 des répondants** souhaitent avant tout faciliter la suite de leur parcours professionnel en participant à l'opération (67,5% jugent très importante cet item).
- **Près de 60% d'entre eux** souhaitent pour les uns se former et acquérir de nouvelles compétences et pour les autres reprendre confiance dans leurs capacités professionnelles.
- **56%** souhaitent parvenir à mieux définir leur projet professionnel.

Toutefois, seuls 54% des répondants estiment que l'opération a répondu à leurs attentes. Les motifs d'insatisfaction sont liés à un accompagnement jugé inadapté dans près de la moitié des cas, et plus d'un répondant sur 5 évoque une opération trop brève ou une formation inadéquate.

Le taux de satisfaction des participants du POn IEJ est sensiblement supérieur (63%).

Un point de vigilance doit être mentionné quant à la lecture de ces résultats, notamment :

- *Le contenu du questionnaire, souhaité très resserré pour garantir un bon taux de réponse a limité l'approfondissement de l'analyse et leur mise en perspective avec des données plus contextuelles ;*
- *Des interrogations ont pu émerger sur la fiabilité de la base de données des destinataires et support de la diffusion (actualité en question; fléchage de quelques participants handicapés indiqué comme inexact par retour de courrier de participants eux-mêmes, ...).*

Synthèse 2014-2020 et projection post-2020

Globalement, l'analyse réalisée dans le cadre de cette note ne fait globalement pas ressortir de ciblage ou de prise en compte spécifiques du public en situation de handicap dans la mise en œuvre de la programmation des POn FSE et IEJ. Le poids des personnes en situation de handicap dans les opérations soutenues par le FSE reflète celui observé dans la population active française (6,4% sur le POn FSE contre 7%). De même la part des participants handicapés dans le total des participants chômeurs comptabilisés dans les opérations du POn FSE est très proche de celle des demandeurs d'emploi BOE en France en 2015 (8,8% au niveau du POn FSE contre 8,5% selon les données Pôle Emploi).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le poids relativement limité de ce public et de cette thématique dans les opérations soutenues par les deux POn dont l'absence de prise en compte spécifique dans la stratégie et la description des axes prioritaire des deux POn. En outre, le CHFÉ (Conseil Français des

Personnes Handicapées pour les Questions Européennes) et l'UNAPEI constatent que les associations de terrain intervenant dans le champ du handicap connaissent peu ou mal le FSE et/ou peinent encore à s'en saisir (notamment pour les associations primo-demandeurs de fonds européen). Les projets sont encore souvent portés par des associations têtes de réseaux aguerries à la gestion des fonds européens. En conséquence, il existe un nombre important de projets « dormants » issus des associations de terrain, qui n'osent pas franchir le pas du FSE par manque d'information, d'expertise et de moyens.

Différents leviers sont avancés par le CHFE pour renforcer la mobilisation du FSE sur la problématique du handicap (et enrayer ainsi la baisse observée depuis 2015 de la part des participants handicapés dans la programmation) :

- Conduire un travail d'information, de communication, d'accompagnement de proximité, d'outillage et de formation afin que davantage d'associations puissent se tourner vers le FSE ;
- Améliorer la connaissance par les services déconcentrés de l'Etat des dispositifs mobilisables sur le handicap en dehors de ceux qu'ils déploient déjà pour élargir les opportunités de cofinancement.

Des appels à projets (nationaux ou déconcentrés) pourraient également être lancés, avec un ciblage spécifique sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le mois de juin 2018 va être marqué par la publication des projets de règlements d'intervention post 2020. Cette publication permettra de lancer le processus de négociations entre la Commission européenne et les Etat Membres. Dans l'optique d'une adoption des programmes au plus tard en décembre 2020, la consultation du partenariat devrait débuter à l'automne 2018. En lien avec le socle européen des droits sociaux approuvé en novembre 2017, dont le 17^e objectif concerne le droit des personnes handicapées, il importe que la réflexion autour de l'élaboration de l'accord de partenariat et des prochains programmes opérationnels intègre la question de l'intégration professionnelle des publics handicapés. Cela nécessite d'associer dès le départ les associations représentatives des personnes en situation de handicap dans la définition du diagnostic stratégique et l'élaboration du cadre de référence.

Les thématiques défendues par l'UNAPEI pour le post 2020 concernent notamment :

- L'accompagnement dans différents domaines, afin de permettre l'inclusion dans la société (éducation et formation, emploi, habitat, loisirs, santé, technologies d'assistance, etc.), et des modes d'intervention adaptés (ex. coordination de parcours, dispositifs passerelles, équipes mobiles, etc.)
- La citoyenneté, l'auto-détermination et la participation des personnes handicapées intellectuelles ;
- L'adaptation au vieillissement des personnes handicapées intellectuelles (accompagnement, lieux de vie, santé, etc.) ;
- aide aux familles (soutien global aux aidants, répit, accueil temporaire, réponse aux besoins des personnes handicapés en attente d'une solution d'accompagnement adapté.

1. Objectifs de la note

Cette note vise deux objectifs :

1. Dresser un bilan, à mi-parcours de la programmation, de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre des POn FSE et IEJ 2014-2020 reposant sur :
 - a. une analyse du profil et du positionnement sur le marché de l'emploi des participants en situation de handicap, par rapport aux autres participants du POn FSE
 - b. une analyse des opérations ciblant plus spécifiquement les personnes en situation de handicap
2. Identifier des pistes d'amélioration de la prise en charge de ce public pour la programmation post-2020.

2. Contexte et cadre d'intervention européen et national

L'intégration des personnes handicapées dans l'emploi : une priorité de l'UE définie en 2000

Longtemps axée sur la reconnaissance et la protection des droits des personnes handicapées, la politique européenne s'est orientée en 1997 avec le traité d'Amsterdam vers le refus de toutes les discriminations, notamment en raison des handicaps. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée le 7 décembre 2000, interdit ainsi toute discrimination fondée sur le handicap et reconnaît aux personnes handicapées le droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et professionnelle et à la participation à la vie de la communauté.

La prise en compte du handicap dans le domaine de l'emploi est encadrée depuis l'année 2000 par les textes européens. Le corpus réglementaire européen inscrit la problématique du handicap comme un enjeu transversal à prendre en compte dans l'ensemble des politiques mises en œuvre, au même titre que l'égalité entre les femmes et les hommes ou la lutte contre les discriminations.

La directive 2000/78/CE incite les États membres à respecter un cadre général en faveur de **l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail des personnes handicapées**⁴, via l'adaptation du lieu de travail.

Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (version consolidée, titre II, article 10) stipule que, dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union cherche à combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'article 7 du règlement (UE) n°1303/2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds européens, relatif au principe horizontal d'égalité des chances et de non-discrimination, dispose que les États membres et la Commission prennent les mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, **le handicap**, l'âge ou l'orientation sexuelle lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. En particulier, **l'accessibilité pour les personnes handicapées** est prise en compte tout au long de la préparation et de la mise en œuvre des programmes. Lorsque cela est pertinent au regard des besoins du territoire et des objectifs du programme, les programmes opérationnels doivent en outre contenir une description des actions spécifiques visant à encourager l'égalité des chances et à prévenir la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation

⁴ Source : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/handicap-europe/>

sexuelle lors de l'élaboration, la conception et l'exécution du programme opérationnel, et notamment en ce qui concerne l'accès au financement, compte tenu des besoins des différents groupes cibles exposés aux discriminations et, en particulier, de l'exigence de garantir l'accès aux personnes handicapées » (article 96).

Le document d'orientation du 17/09/2015 relatif aux vérifications de gestion pour la période 2014-2020, met l'accent sur la **prise en considération de l'accessibilité des locaux, de la logistique, de l'information et du matériel** (par exemple, le matériel de formation utilisé, les produits créés) **pour faire en sorte que les personnes handicapées bénéficient des résultats du projet au même titre que d'autres personnes ...**

En **matière de suivi et d'évaluation des résultats**, les Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) **doivent intégrer** une section 11.2 « *Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, ...* » dans laquelle sont décrites ces mesures ou sont présentés des exemples de projets mettant en application les principes décrits.

Enfin, la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées, dans la suite du plan d'action 2004-2010, promeut une politique d'intégration active des personnes handicapées et encourage leur pleine participation à la société autour de huit grands domaines d'intervention : l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi ; l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure. L'adoption de cette stratégie a été couplée avec la mise en place d'un plan d'actions par domaine prioritaire pour la période 2010-2015. Un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie 2010-2020, publié en 2017⁵, présente les progrès réalisés durant les cinq premières années dans ces huit domaines et souligne que de nombreux projets du FSE offrent des opportunités concrètes aux personnes handicapées vis-à-vis de l'emploi, la formation, les services de soins, l'innovation sociale, etc.

L'ensemble des travaux européens s'inscrit dans la dynamique et la philosophie de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH)⁶, ratifiée par l'Union européenne le 5 janvier 2011, dont les principes généraux sont le respect de la dignité, de l'autonomie individuelle et l'indépendance des personnes ; la non-discrimination ; la participation et l'intégration pleines et effectives à la société ; le respect de la différence ; l'égalité des chances ; l'accessibilité ; l'égalité entre les hommes et les femmes ; le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité ».

2.1 Éléments de définition et de contexte sur les personnes en situation de handicap

Rappel de définitions des personnes en situation de handicap

En France, la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans son article 114, définit la notion de handicap⁷ :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

⁵ Progress Report on the implementation of the European Disability Strategy (2010 -2020), European Commission, V2, 06-02-2017, <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=16995&langId=en>

⁶ Source : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1137&langId=fr>

⁷ Source : MDPH.fr, le portail des Maisons départementales des personnes handicapées (http://www.mdpf.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=111&Itemid=82)

Cette définition peut être approchée sous deux angles :

- **Celui de l'accès à des droits spécifiques** pour les personnes bénéficiant « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie ». Cette acception du handicap limite la population considérée comme en situation de handicap en listant à l'article L 5212-13 du code du travail le profil des personnes **bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOE)**, soit :

1. Les travailleurs ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
2. Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire.
3. Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain.
4. Les personnes mentionnées à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.
5. Les personnes mentionnées aux articles L.395 et L.396 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.
6. Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.
7. Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.
8. Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Source : Ministère du travail, <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/maintien-dans-l-emploi/prevention-et-maintien-dans-l-emploi-10705/boeth>

- **Celui de l'étude statistique de la population française** qui considère le handicap de manière plus large en incluant « les personnes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ou de caractère durable et être limitées depuis au moins 6 mois dans leurs activités quotidiennes ». Cette définition accroît de fait la population de référence des personnes en situation de handicap, prise en considération par exemple par la Dares ou l'Insee⁸.

En Europe, s'il n'y a pas de définition unique du handicap, la définition proposée par les Nations Unies en 2006 constitue désormais la référence commune⁹ : « *par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* ».

Données clés sur les personnes en situation de handicap en France et en Europe

Au 31 décembre 2012, l'Union européenne, comptait 370 674 demandeurs d'emploi handicapés. Leur nombre avait augmenté en un an de 17,2% contre 8,6% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi et en quatre ans, de plus de 60% contre 40% pour l'ensemble des publics. La durée moyenne d'inscription au chômage des personnes handicapées atteignait 22 mois, contre 15 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi¹⁰.

En 2015, 1 personne sur 6 est touchée par le handicap, soit près de 80 millions de personnes dans l'Union européenne et le taux de chômage est deux fois plus élevé que chez les personnes non handicapées¹¹.

En France en 2017, 7% de la population active et 8,5% des demandeurs d'emploi bénéficient d'une reconnaissance officielle de handicap ou de perte d'autonomie (BOE)

En France à l'heure actuelle :

⁸ Source : Emploi et chômage des personnes handicapées, Synthèse-Stat de la DARES, n°17, nov. 2015

⁹ Source : « Politique européenne en faveur des personnes handicapées-De la définition du handicap à la mise en œuvre d'une stratégie », Parlement Européen, Marie Lecerf, Juin 2017. http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2017/603981/EPRS_IDA%282017%29603981_FR.pdf

¹⁰ Source : POn FSE, Section 5, p.144

¹¹ La politique européenne à l'égard des personnes handicapées, disponible en ligne, <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/handicap-europe/>

- 12 millions de personnes sur 65 millions sont touchées par le handicap en 2017, selon le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées¹².
- 2,7 millions de personnes de 15 à 64 ans déclaraient bénéficier de la reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie (BOE) en 2015 (+300 000 personnes en 2 ans), soit 7% de la population active, dont 938 000 sont en emploi (Enquête emploi 2015, Insee)¹³;
- Seulement 43 % des personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap en France sont actives en 2015¹⁴;
- Fin septembre 2017, 507 653 demandeurs d'emplois handicapés (DEBOE) sont inscrits à Pôle Emploi, soit 8,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (Pôle emploi à fin sept. 2017, cat A, B, C), un chiffre en progression de +4,2% en un an¹⁵.

Des disparités sont observées d'une région à l'autre :

- Le taux de demandeurs d'emploi en situation de handicap (DEBOE) est plus élevé en Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et Corse (supérieur à 10%, contre 8,5% en France en moyenne) ;
- La part de DEBOE est inférieure à la moyenne nationale en Ile-de-France, en Centre-Val de Loire et dans les départements et régions d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane).

Figure 1 Part des demandeurs d'emploi BOE (DEBOE) dans l'ensemble des demandeurs d'emploi par région

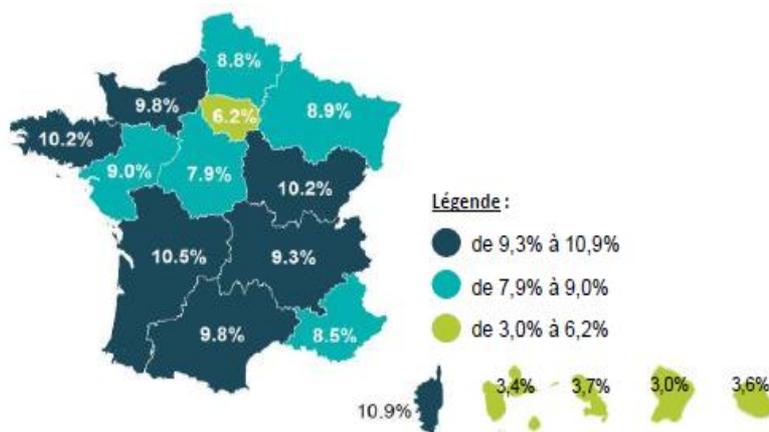


Tableau de bord FRANCE ENTIERE, N° 2017-4 - Page 2

Les politiques publiques d'insertion du public handicapé en France ¹⁶

Si la loi n°57-1223 du 23 novembre 1957, relative au reclassement des travailleurs handicapés, introduit la notion de « travailleur handicapé » et la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, confie à la COTOREP¹⁷ la reconnaissance du handicap, la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées détermine les conditions de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et impose à tous les employeurs (privés et publics), occupant au moins 20 salariés, d'employer au minimum 6% de travailleurs handicapés.

¹² Source : <http://handicap.gouv.fr/priorites/article/handicap-une-priorite-du-quinquennat>

¹³ Source : Tableau de Bord-Emploi et chômage des personnes handicapées, France entière, Bilan Janv.- Sept. 2017, N°2017-4, AGEFIPH. <https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Publications-et-etudes>

¹⁴ « Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ? » DARES Analyses, n°032, Mai 2017

¹⁵ Source : Tableau de Bord-Emploi et chômage des PH, N°2017-4, AGEFIPH.

¹⁶ Source : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/travail/>

¹⁷ Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel

L'OETH peut être remplie par l'emploi direct de travailleurs handicapés, par le recours à la sous-traitance avec les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), par la conclusion d'un accord collectif, par l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle ou par le paiement d'une contribution à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph)¹⁸ ou au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)¹⁹.

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de non-discrimination des personnes handicapées en particulier dans le domaine de l'emploi, en promouvant l'accès aux dispositifs de droit commun et en faisant du travail en milieu ordinaire une priorité. Elle confie aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) les compétences pour évaluer "l'employabilité" des personnes handicapées afin de mieux orienter celles-ci, une fois leur projet professionnel élaboré, vers le marché du travail.

Elle ajoute par ailleurs à la liste des bénéficiaires des dispositifs pour l'insertion de la loi de 1987, les titulaires de la carte d'invalidité et d'une Allocation Adulte Handicapé -AAH- (prestation sociale versée par la CAF ou la MSA sur décision de la MDPH et cumulable avec les revenus du travail sous certaines conditions).

Des Plans Régionaux d'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés (PRITH) doivent par ailleurs être mis en œuvre par les préfets de région depuis 2009, puis déclinés au niveau local en lien avec les MDPH.

En 2011, une réforme de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) a permis de renforcer l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'AAH en mettant en place un nouveau système d'intéressement à l'activité plus incitatif et plus réactif²⁰.

L'AAH intervient en parallèle de la prestation de compensation du handicap (PCH), aide financière versée par le département, sans condition de ressources, pour rembourser tout ou partie des dépenses liées à la perte d'autonomie, notamment pour se rendre sur son lieu de travail (la PCH a notamment remplacé l'ACTP -Allocation Compensatrice Tierce Personne).

Aujourd'hui, alors que le handicap est défini comme une priorité du quinquennat, le Gouvernement souhaite simplifier l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et la recentrer sur l'emploi direct, ou encore améliorer l'accès à la formation et à l'apprentissage. Un secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées a été placé auprès du Premier Ministre. Deux textes de loi doivent être discutés ces prochains mois et accélérer le processus de simplification en introduisant des mesures spécifiques pour les travailleurs handicapés.

Les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Il existe sur le territoire français de nombreux acteurs qui ont pour vocation l'accompagnement du handicap. Qu'ils interviennent au plus haut niveau de l'État et contribuent à l'élaboration d'une politique du handicap ou au niveau local et de façon opérationnelle au plus près des personnes handicapées, ils constituent un écosystème riche, voire complexe.

¹⁸ Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

¹⁹ Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

²⁰ Source : <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/emploi-aah-premier-bilan-reforme-2011.html>

Les principaux acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en France

Acteurs institutionnels	Etat	Il définit la politique du handicap et veille à sa mise en œuvre via le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et le Comité interministériel du Handicap (CIH)
	Pôle Emploi	En lien avec l'AGEFIPH et le FIPHFP, il accompagne les personnes handicapées pour définir leur besoin d'accompagnement (ateliers, informations sur les contrats aidés, rédaction de CV, préparation à l'embauche, formation, ...).
	AGEFIPH	L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est un fond collecteur qui a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et qui assure depuis 2011 pour le compte de l'Etat des compétences d'administration publiques
	FIPHFP	Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) est un autre fond collecteur qui a pour mission d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir pour l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques : Territoriale (communes, départements, régions...), Hospitalière, Etat (ministères, CNRS, INRA ...). Il permet de collecter les contributions des établissements publics n'ayant pas satisfait à leur obligation de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés.
	Autres partenaires de l'AGEFIPH-FIPHFP	Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) ; Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS); Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA); Régions de France ; AFPA en tant qu'acteur de la formation, y compris des personnes handicapées.
Acteurs locaux	Les MDPH	Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sont, dans chaque département, le « guichet unique » d'accès aux droits et prestations prévu pour les personnes handicapées.
	Autres partenaires locaux	Les conseils régionaux ; les collectivités locales.
Acteurs opérationnels	Les Cap emploi	Il s'agit d'un réseau national, financé par l'AGEFIPH, composé de 107 organismes de placement spécialisés, présents dans chaque département, qui apportent un service de proximité aux entreprises et aux personnes handicapées pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi.
	Les Prestataires spécialisés (PPS)	Structures ressources locales pour l'ensemble des partenaires, les PPS contribuent à la préparation, à l'accès et à l'accompagnement dans la formation et l'emploi (ex : GIHP Aquitaine-Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées ; IRSA - Institution Régionale des Sourds et des Aveugles, ...)
	Les SMS (Structures Médico-Sociales)	Les établissements et services médico-sociaux pour les jeunes en situation de handicap, financés par l'assurance maladie, sont gérés par des associations ou des structures publiques. Ils proposent sur décision d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), un accueil et un accompagnement médico-social favorisant le développement, l'autonomie et l'insertion des jeunes qui leurs sont confiés (Ex : IME - Instituts Médico Éducatifs, pour les jeunes présentant une

	déficience intellectuelle ; IES - Instituts d'Éducation Sensorielle, pour les jeunes présentant une déficience auditive et/ou visuelle, ...).
--	---

Source : EDATER, 2018 d'après les sites de l'AGEFIPH et du Centre de ressource Formation handicap (crfh-handicap)

A noter : 73 % des handicapés ont recours à Pôle emploi; les Cap emploi, spécialisés dans l'aide aux personnes handicapées, prennent en charge 23 % d'entre eux et les missions locales moins de 4 %²¹.

2.2 Modalités de prise en compte du handicap dans les POn FSE et IEJ

En cohérence avec le principe horizontal d'égalité des chances et de non-discrimination, la prise en compte du handicap doit être transversale aux programmations.

Un suivi obligatoire des publics handicapés au travers de l'indicateur de réalisation commun CO16

Pour 2014-2020, la liste des indicateurs communs du FSE dont le renseignement est obligatoire comprend un indicateur commun de réalisation concernant les participants handicapés (CO16). Leur situation est estimée à l'entrée des opérations. Le guide des indicateurs commun du POn FSE et IEJ précise que l'indicateur CO16 renvoie spécifiquement aux personnes listées à l'article L 5212-13 du code du travail, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOE)²².

CO16 : Handicapé reconnu administrativement : personne titulaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH), d'une pension ou carte d'invalidité, travailleur reconnu handicapé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou titulaire d'une rente d'invalidité d'un régime de protection sociale obligatoire.

Cet indicateur est rattaché à l'indicateur « participants défavorisés », au champ plus large.

A la sortie de l'opération, le suivi des personnes en situation de handicap se fait à travers l'indicateur de résultat CR09 « Personne défavorisée en emploi, yc indépendant, 6 mois après la fin sa participation » qui inclut les participants handicapés.

3 OS du POn FSE (PI 8.5 et 9.1) retiennent dans les groupes cibles les personnes en situation de handicap, aucun dans le POn IEJ

La problématique du handicap ou la prise en compte des personnes en situation de handicap ne sont pas clairement et directement ciblées dans la stratégie et le contenu du POn FSE et du POn FSE.

Bien qu'aucun des objectifs spécifiques des deux POn ne vise exclusivement les personnes en situation de handicap, ce public figure dans les groupes cibles de 3 objectifs spécifiques du POn FSE (PI 8.5-OS 3 et PI 9.1-OS 1 et 2). Ce n'est pas le cas du POn IEJ dans lequel aucune mention n'est faite de ce public.

Un des types d'action de l'OS 3²³ de la PI 8.5 cible directement l'« accompagnement des employeurs, du personnel d'encadrement (...) notamment sur l'accessibilité des postes de travail pour les personnes en situation de handicap ». Dans le cadre de ces actions, les personnes en situation de handicap sont néanmoins bénéficiaires indirectes du FSE dans le sens où les opérations soutenues permettent de créer

²¹ Source : http://www.lemonde.fr/emploi/article/2018/03/12/emploi-et-handicap-la-france-va-simplifier-sa-politique-d-aide-a-l-emploi_5269615_1698637.html

²² Cf. Annexe 4-Définition des indicateurs du **Guide pour le suivi des participants aux actions cofinancées par le FSE 2014-2020**

²³ Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors

un terrain favorable à leur insertion professionnelle sans pour autant délivrer un accompagnement direct.

Programme	Axe	PI	OS	Actions et groupes cibles
PON FSE	2	8.5 L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	3	Accompagnement des employeurs, du personnel d'encadrement (...) notamment sur « l'accessibilité des postes de travail pour les personnes en situation de handicap ». Parmi les groupes cibles : travailleurs handicapés
	3	9.1 L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi	1	Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne Parmi les groupes cibles : personnes en situation de handicap...
			2	Mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi Parmi les groupes cibles : personnes en situation de handicap...
PO IEJ	/	/	/	/

3. Analyse du profil et de l'insertion des participants handicapés

3.1 Éléments de méthodologie

Cette partie dresse un bilan de la place et des caractéristiques du public en situation de handicap dans les programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ, en s'attachant à mettre en évidence les écarts par rapport aux autres participants.

Afin de dresser un panorama du poids des participants en situation de handicap au sein de deux programmes les bases participants et opérations ont été croisées pour déterminer :

- la part des participants en situation de handicap dans le total des participants et situer la France par rapport aux autres États membres
- la part des participants en situation de handicap dans le total des participants à l'échelle régionale et sur le volet central
- la part des participants en situation de handicap dans le total des participants par axe, priorités d'intervention et objectifs spécifiques
- Et comparer le profil des participants en situation de handicap selon quelques variables clef pour chaque programme :
 - Entrée
 - Genre : part de femmes
 - Niveau de diplôme : part de BNQ
 - Allocataires des minima sociaux
 - Situation sur le marché du travail (ne concerne que le POn FSE)
 - Sortie
 - Situation sur le marché du travail
 - Pour les participants en emploi : analyse de la qualité de l'emploi occupé

Les données utilisées

- Traitement et analyse de données extraites de la base « MaDemarcheFSE ». Le périmètre des données traitées a porté sur les opérations programmées ou conventionnées au 4 janvier 2018.
- Données « suivi des participants » de l'ensemble des POn FSE et IEJ (1 749 517 participants dont 1 450 396 sur le POn FSE)
- Les fichiers « opérations/données financières » (demande de subvention / suivi-opération – Bilan CSF)
- Pour les comparaisons européennes, les données relatives aux FESI sont issues du portail Open DATA de la Commission <https://cohesiondata.ec.europa.eu/>, le périmètre des données traitées a porté sur les participants entrés en opération au 31/12/2016.

3.2 Les personnes handicapées dans le POn FSE : analyse comparée

93 161 participants en situation de handicap, soit 6,4% du total de participants du POn FSE

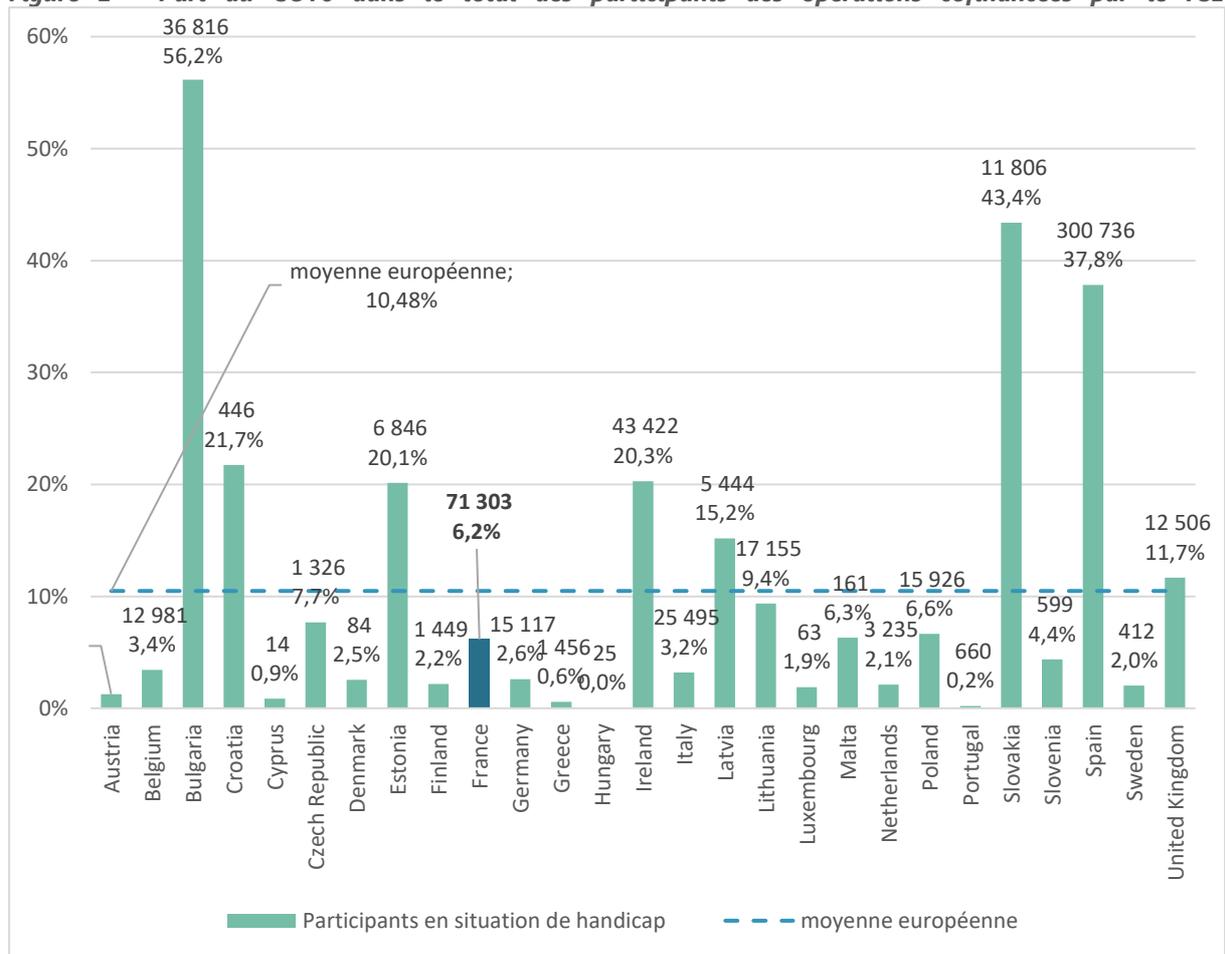
Début 2018, **93 161 participants du POn FSE** déclarent bénéficier d'une reconnaissance officielle d'un handicap sur un volume de plus d'1 million de participants, soit 6,4 % du total des participants du POn FSE.

Ce taux est proche du ratio de la population active bénéficiant d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie (BOE) au niveau national (7%) en 2015.

A la même date pour le POn IEJ, **les participants handicapés représentent** 2,1 % (soit 6 302 participants) du total des participants recensés sur les opérations programmées.

La part du public handicapé dans le POn FSE France se situe en dessous de la moyenne européenne (10,5%)

Figure 2 - Part du CO16 dans le total des participants des opérations cofinancées par le FSE



Source : données relatives aux FESI du portail Open DATA de la Commission E.²⁴, arrêtées au 31/12/2016, les données couvrent ici l'ensemble du FSE

En 2016, la part des personnes handicapées identifiées à l'entrée dans le total des participants à des opérations cofinancées par le FSE (indicateur CO16) en France est **inférieure à celle enregistrée en moyenne dans les autres pays de l'UE (6,2% contre 10,5%)**. Nous observons cependant de grandes disparités au sein de l'Europe :

- la part des participants en situation de handicap en France est bien supérieure à celle que l'on peut observer par exemple aux Pays Bas (2,1%), en Allemagne (2,6%), en Belgique (3,4%) ou en Italie (3,2%);

²⁴ <https://cohesiondata.ec.europa.eu/>

- elle est en revanche inférieure à celle que l'on relève au Royaume Uni (11,7%), en Lettonie (15,2%), en Estonie (20,1%), en Irlande (20,3%) ou en Croatie (21,7%) ou encore en Bulgarie (56,2%);
- elle se rapproche davantage de celles de pays comme Malte (6,3%), la Pologne (6,6%) ou la République Tchèque (7,7%).

La part élevée de participants en situation de handicap observée dans certains Etats membres s'explique en partie par le contenu de leurs programmes opérationnels. La lecture des PO confirme des choix stratégiques de ciblage spécifique sur les personnes handicapées dans les Etats membres suivants:

- La **Bulgarie** a fait du public handicapé le premier groupe cible de la stratégie de son PO Human Resources and Development²⁵, qui vise notamment l'amélioration de l'accès et la qualité des services sociaux, au travers l'élargissement de leur réseau et la coopération des services de santé et des services sociaux. Des cibles de participants handicapés à atteindre en 2023 ont été retenues.
- **En Croatie**, la Stratégie d'intervention du FSE cible spécifiquement les personnes handicapées notamment à travers 2 objectifs spécifiques. En matière d'inclusion sociale, la Croatie met en place des services sociaux de meilleure qualité, promouvant l'entreprise sociale et encourageant les soins et services dispensés au sein de la communauté pour les publics défavorisés, tels que les personnes handicapées et les enfants, ...²⁶.
- **En Irlande**, parmi les mesures pour promouvoir l'employabilité des personnes et l'égalité des chances pour tous, figure le programme « Westmeath's Personal Employment Pathway, dont l'objectif est d'aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, trouver un emploi²⁷.
- **En Estonie**, le FSE cherche à améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé et d'aide sociale, tels que des services de garde d'enfants abordables et des services de soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées²⁸.
- **En Lettonie**, les mesures retenues dans leur PO visent le soutien de l'inclusion sociale et des actions de lutte contre la pauvreté. Parmi ces dernières, un important volet concerne la « désinstitutionnalisation » d'adultes souffrant de handicaps mentaux et d'enfants placés²⁹.
- **Au Royaume-Uni**, conformément à l'engagement du Royaume Uni pour lutter contre la pauvreté et la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale, via l'emploi, le FSE cible les groupes défavorisés dont les personnes handicapées, les minorités ethniques, les anciens délinquants et les femmes ayant besoin de services de garde d'enfants³⁰.

4 régions françaises affichent une part de participants handicapés supérieure ou égale à 10%, contre 4,4% pour l'Ile-de-France

L'analyse de la part par région (ancien périmètre) des participants bénéficiant d'une reconnaissance de handicap (CO16) dans le total des participants accompagnés révèle certains écarts :

- L'Auvergne, la Franche-Comté, le Limousin et l'Aquitaine sont les régions dans lesquelles la part de participants handicapés est la plus élevée (compris entre 10 et 12%).
- L'Ile-de-France affiche en revanche la plus faible proportion de participants handicapés (4,4%).

²⁵ http://ophrd.government.bg/view_file.php/21022

²⁶ Cf. <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=383&langId=en>

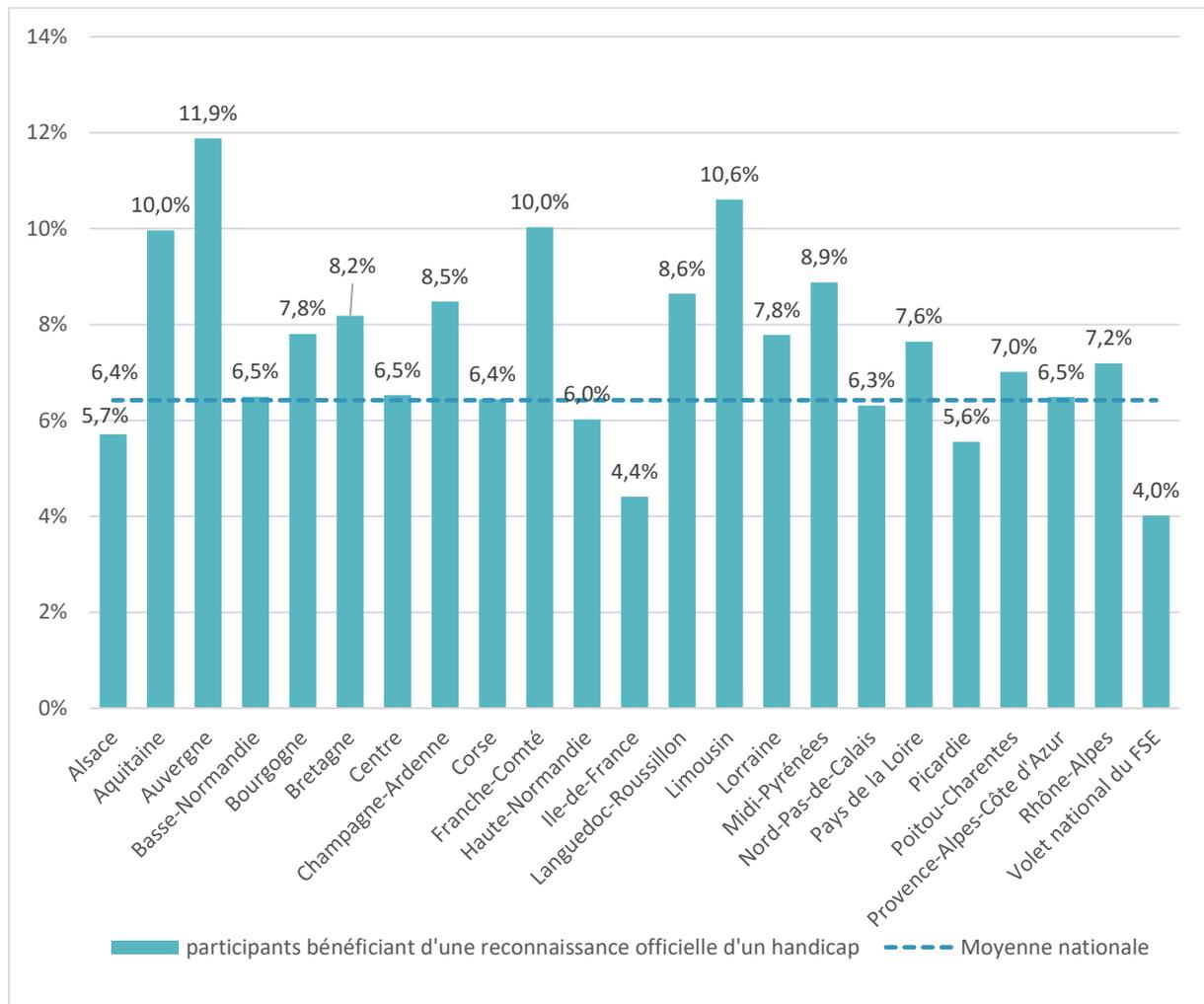
²⁷ cf. <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=385&langId=en>

²⁸ cf. <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=377&langId=en>

²⁹ cf. <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=389&langId=en>

³⁰ Cf. <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=381&langId=en>

Figure 3 - Poids des participants bénéficiant d'une reconnaissance de handicap (CO16) dans le total des participants accompagnés par le FSE

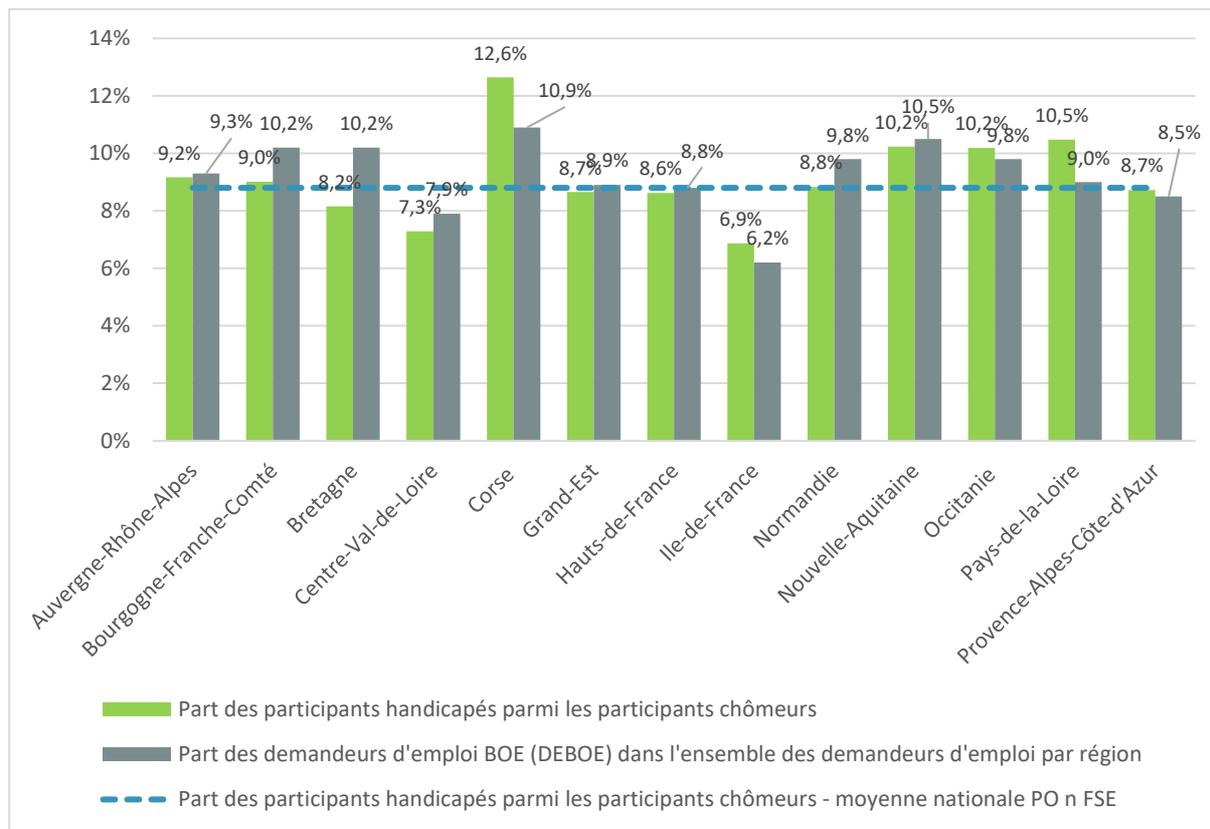


Un ciblage variable du public en situation de handicap selon les régions

Le graphique ci-dessous rapproche la part régionale de participants en situation de handicap dans le total des participants chômeurs du POn FSE, avec la part des demandeurs d'emploi BOE (DEBOE) dans le total des demandeurs d'emploi (données AGEFIPH) (hors FSE). Il donne une indication sur le ciblage par région des personnes en situation de handicap dans le cadre des actions soutenues par le FSE.

A l'échelle du POn FSE, la part des participants handicapés dans le total des participants chômeurs s'élève à 8,8%.

Figure 4 - Part de participants bénéficiant d'une reconnaissance officielle de handicap parmi les participants chômeurs (CO16) par Région, comparé à la part de demandeurs d'emploi (DEBOE) dans le total des DE par région en 2017



Sources : Tableau de Bord-Emploi et chômage des PH, N°2017-4, AGEFIPH - MDFSE - Données individuelles participants POn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

Les écarts observés entre régions concernant la part des participants handicapés dans les participants chômeurs sont relativement cohérents avec les données de contexte régional (périmètre grande région) relevées par l'AGEFIPH en 2017 :

- L'Ile-de-France affiche la plus faible part de demandeurs d'emploi BOE (DEBOE) dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (6,2%) et également la plus faible part de participants chômeurs en situation de handicap dans le total de leurs participants (6,9%).
- La Corse, la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes affichent des taux parmi les plus élevés (10,2% ; 10,2% ; 9,2%) proches de leur données de contexte (ie. le poids de demandeurs d'emploi BOE dans le total des demandeurs d'emploi de leur territoire).

Certaines régions se démarquent cependant par la surreprésentation ou la sous-représentation du public handicapé dans les opérations soutenues par le FSE sur leur territoire par rapport à leurs données de contexte :

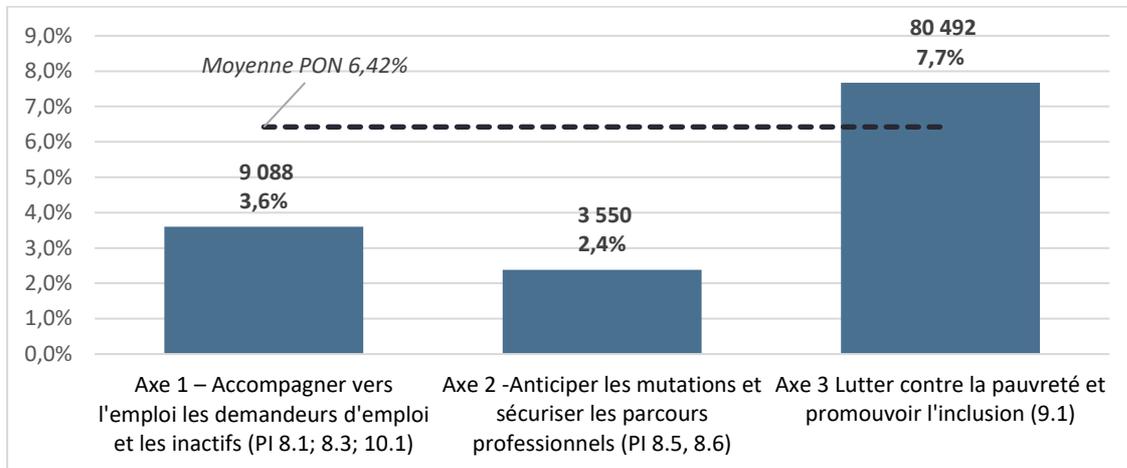
- Les participants chômeurs handicapés sont ainsi surreprésentés en région Corse et Pays de la Loire (où un écart d'un point et demi est observé entre les données FSE et les données de contexte)
- A l'inverse, ils sont sous-représentés en Bretagne où un écart de 2 points est observé.

Une surreprésentation du public handicapé dans les opérations des objectifs 3 et 1 de l'axe 3 qui concentrent 84% du total des participants en situation de handicap

Pour le POn FSE, en cohérence avec l'orientation des différents axes (cf. partie 2.2), la part de participants en situation de handicap (CO16) la plus élevée concerne les opérations cofinancées par la PI 9.1-Inclusion active de l'Axe 3-Lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

- 80 492 participants en situation de handicap se concentrent sur la PI 9.1 ; cette PI concentre 86% des participants en situation de handicap. La part de participants en situation de handicap est de 7,7% (1 point au-dessus de la moyenne du POn, alors que pour les deux autres axes, cette part est de plus de 3 points au-dessous).

Figure 5 - Part de participants en situation de handicap (CO16) par axe - POn FSE



Source : MDFSE - Données individuelles participants POn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

L'approche par priorité d'investissement (cf. tableau 1) révèle un poids variable des participants en situation de handicap :

- Pour l'axe 3**, PI 9.1-Inclusion active, la OS 1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés, dans une approche globale de la personne pour des publics très éloignés de l'emploi » représente une part de 7,7% et plus de 77 000 participants en situation de handicap. Si l'OS 3 « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et/ou de l'économie sociale et solidaire (ESS) » affiche une part supérieure (8,3%), elle ne concerne qu'un faible nombre de participants handicapés en valeur absolue (moins de 1500).
- Pour l'axe 2**, PI 8.5-Adaptation au changement des travailleurs, l'OS 3 « Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors » concentre la part la plus importante de participants handicapés au regard du total du nombre de participants sur cet objectif (4%). La PI 8.6 ne concerne que 7 participants handicapés.
- Pour l'axe 1**, PI 8.7- Modernisation des institutions du marché du travail et 8.3-Emploi indépendant, entrepreneuriat, l'OS 1 « Expérimenter de nouveaux types de services à destination des D.E et des entreprises » et l'OS 2- Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d'entreprise accompagnés » concentrent les parts les plus importantes de participants handicapés au regard du total du nombre de participants sur cet objectif, respectivement 10,3% et 4,6%. Sur l'OS 1, le nombre de participants handicapés est toutefois limité, moins de 550.

Tableau 1 - Part de participants en situation de handicap (CO16) par PI- POn FSE

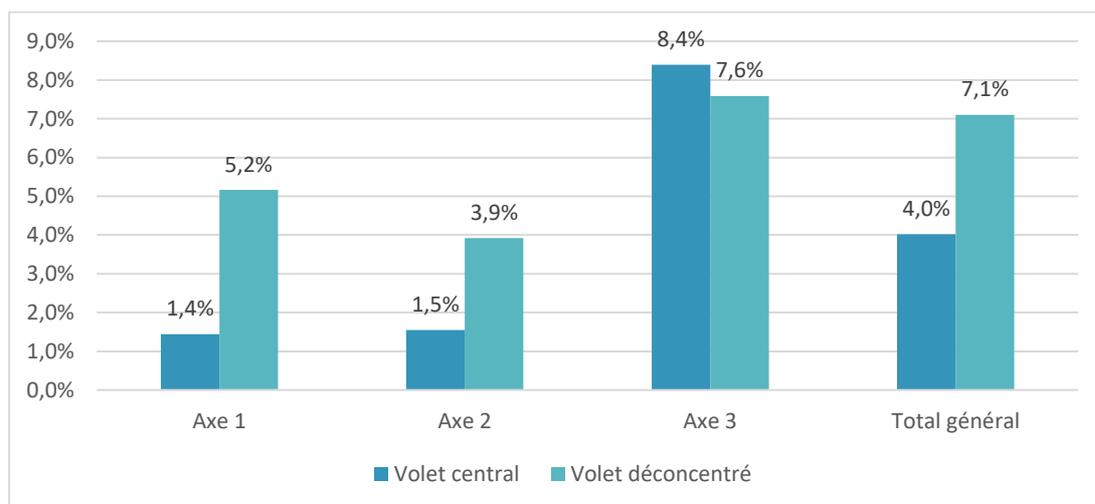
Axe / PI / OS		Participants en situation de handicap (CO16)		Total participants
		volume	% dans le total	
Axe 1 – Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs		9 088	3,6%	252 244
PI 10.1	OS 1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire	794	2,8%	27 952
PI 8.1	OS 1 : Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés	5 746	3,3%	174 830
PI 8.3	OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d'entreprise accompagnés	2 029	4,6%	44 501
PI 8.7	OS 1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des D.E et des entreprises	522	10,3%	5 055
Axe 2 -Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels		3 550	2,4%	149 099
PI 8.5	OS 1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences, en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations	205	3,4%	5 949
	OS 2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle	9	3,0%	303
	OS 3 : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors	1 836	4,0%	46 156
	OS 4 : Former les salariés licenciés	1 493	1,5%	96 630
PI 8.6	OS 1 : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprise et visant, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors	7	11,5%	61
Axe 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (9.1)		80 492	7,7%	1 048 633
PI 9.1	OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés, dans une approche globale de la personne pour des publics très éloignés de l'emploi	77 178	7,7%	1 001 122
	OS 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion	1 947	6,3%	30 999
	OS 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et/ou de l'économie sociale et solidaire (ESS)	1 367	8,3%	16 512
Total		93 161	6,4%	1 449 976

Source : MDFSE - Données individuelles participants POn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

Les participants en situation de handicap sont moins représentés dans les opérations soutenues au titre du volet central que dans les opérations du volet déconcentré

Les participants en situation de handicap représentent 4% des participants accompagnés au titre du volet central contre 7,1% pour le volet déconcentré. Le détail par axe (illustré ci-dessous) révèle toutefois une proportion plus élevée pour le volet central (8,4%) que pour le volet déconcentré (7,6%) sur l'axe 3. L'accompagnement global déployé par Pôle Emploi et soutenu sur l'axe 3 au titre du volet central représente un volume élevé de participants (115 000). La part des participants en situation de handicap s'élève à 9,1%.

Figure 6 – Part de participants en situation de handicap par axe et part volet (central et déconcentré)



3.2.1 Analyse comparée de la situation et du profil des participants en situation de handicap à l'entrée des opérations

Tous les graphiques ci-dessous comparent la situation à l'entrée des participants en situation de handicap CO16 avec le total des autres participants du POn.

Une moindre proportion de femmes, une surreprésentation des participants faiblement diplômés et des bénéficiaires de minima sociaux parmi les participants en situation de handicap du POn FSE

Si l'on considère les différents profils de participants du POn FSE, **la part des femmes en situation de handicap (45,4%) est plus faible** que celle des participants non handicapés (49%).

- Cela corrobore le constat de la Dares en 2015³¹, selon lequel les hommes bénéficient en France plus souvent d'une reconnaissance administrative du handicap que les femmes (1,3 million d'hommes, contre 1,1 million de femmes en 2013).
- Cela renvoie également au constat établi à l'échelle européenne par la Commission Européenne qui note une surreprésentation des hommes parmi les groupes de participants handicapés (58%)³².

Les participants de bas niveau de qualification (infra V ou CITE 0-2³³) **représentent ¾ des participants handicapés**, alors que cette part représente moins des 2/3 chez les autres participants, soit un écart de plus de 10 points.

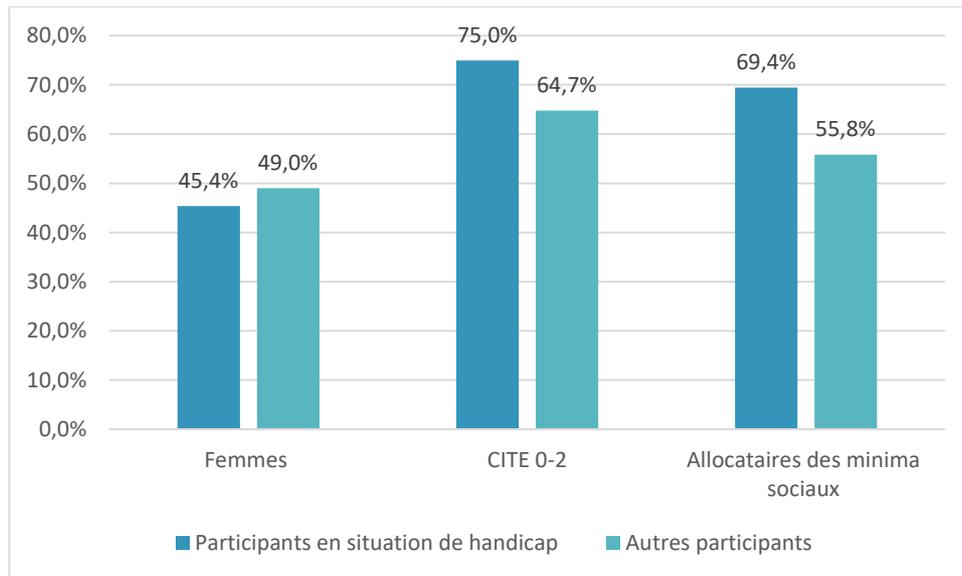
La part des allocataires des minima sociaux avoisine 70% des participants en situation de handicap, contre seulement 56% parmi les autres participants, soit un écart de plus de 13 points.

³¹ Emploi et chômage des personnes handicapées, Synthèse-Stat de la DARES, n°17, nov. 2015, d'après les données de l'enquête Emploi 2013 de l'INSEE ; traitement Dares.

³² Synthesis Report of ESF 2016 Annual Implementation Reports, Commission européenne, décembre 2016, cf. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=fr&pubId=8036&furtherPubs=yes>

³³ Qui correspond au 1^{er} cycle d'éducation (jusqu'au collège)

Figure 7 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) par profil de public - POn FSE



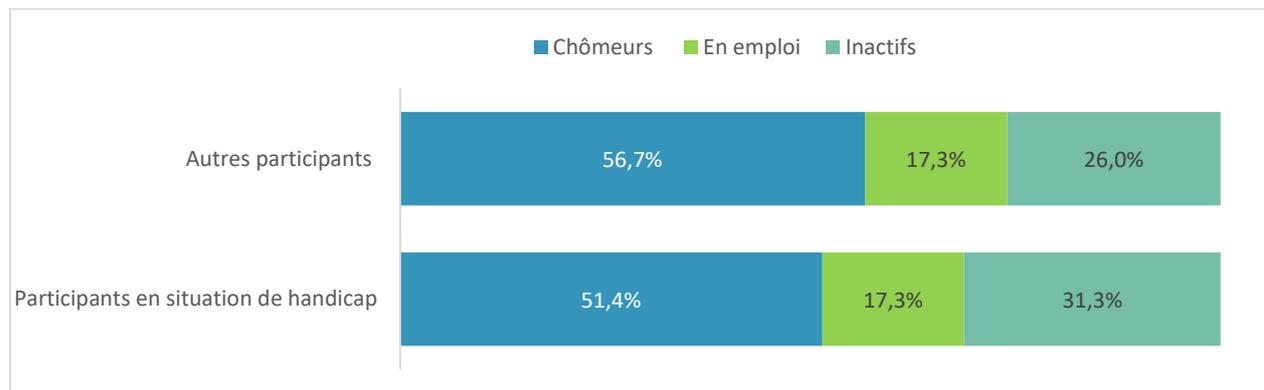
Source : MDFSE - Données individuelles participants POn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

La répartition des participants en situation de handicap selon leur statut sur le marché du travail est relativement proche de celle des autres participants

S'agissant de la répartition des participants selon leur situation sur le marché du travail à l'entrée, les participants en situation de handicap du POn FSE se distinguent des autres participants par une **représentation plus forte du statut d'inactif** à l'entrée dans le dispositif (31,3% contre seulement 26% chez les autres participants du POn FSE) mais une **proportion de chômeurs plus faible** (51,4% contre 56,7%).

En revanche, la part **de participants handicapés en emploi** (17,3%) est identique à celle des autres participants.

Figure 8 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) selon le statut sur le marché du travail - POn FSE



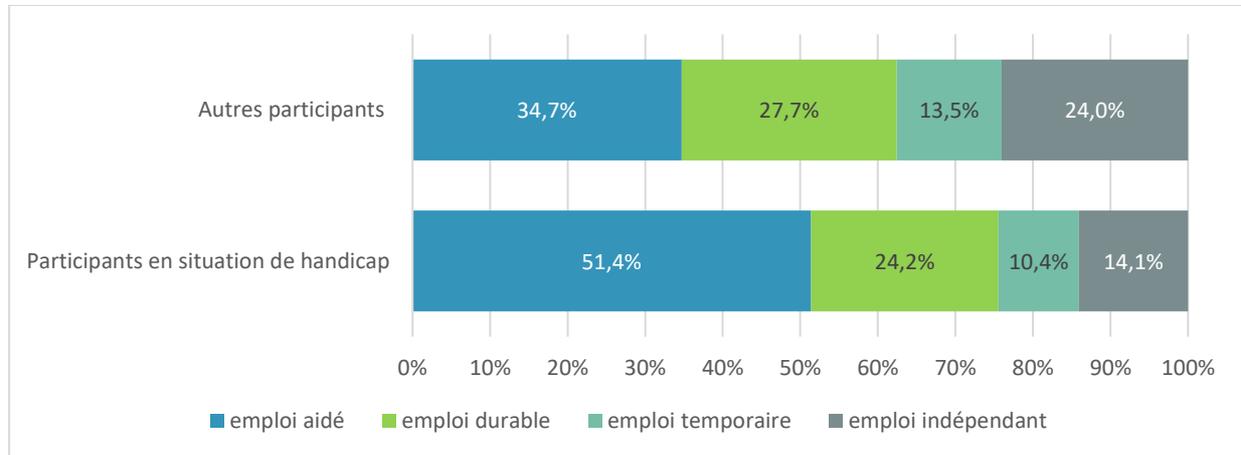
Source : MDFSE - Données individuelles participants POnPOn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

La part de participants en situation de handicap et en emploi aidé à l'entrée est supérieure de 15 points à celle des autres participants

Parmi les participants en emploi à l'entrée, la moitié des participants en situation de handicap sont en emploi aidé à l'entrée des opérations du POn FSE, contre un tiers des autres participants.

En corollaire, les autres types d'emplois sont **moins représentés** parmi les participants handicapés à l'entrée que chez les autres participants, notamment **les emplois durables** (24,2% contre près de 28% chez les autres participants).

Figure 9 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) en emploi à l'entrée selon le type d'emploi occupé - POn FSE



Source : MDFSE - Données individuelles participants POn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

3.2.2 Analyse comparée de la situation des participants handicapés à la sortie

Un taux de sortie en emploi inférieur de 5 points pour les participants en situation de handicap

La part de participants en situation de handicap en emploi à la sortie est inférieure de 5 points (27%) à celle des autres participants (32%) **et la part des participants handicapés chômeurs et inactifs supérieure** de 5 et 6 points.

Le **taux de sortie des participants handicapés en formation** (moins de 7%) **est en revanche relativement proche** de celui des autres participants (moins d'1 point d'écart).

Figure 10 – Taux de sortie des personnes en situation de handicap (CO16)

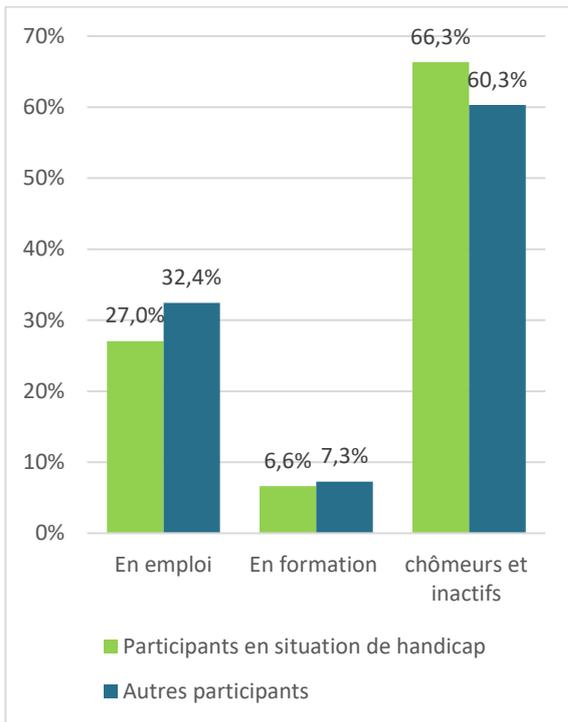
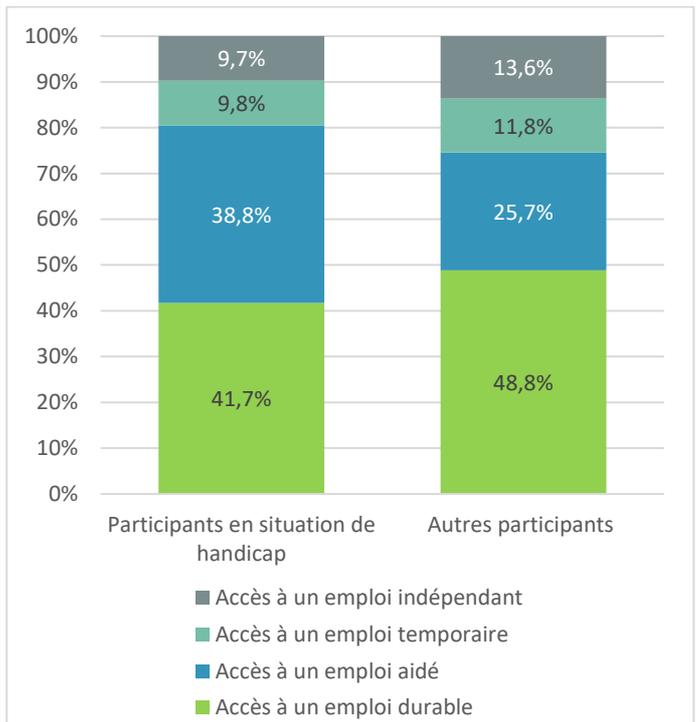


Figure 11 – Répartition des sorties en emploi des personnes en situation de handicap (CO16), selon le type d'emploi



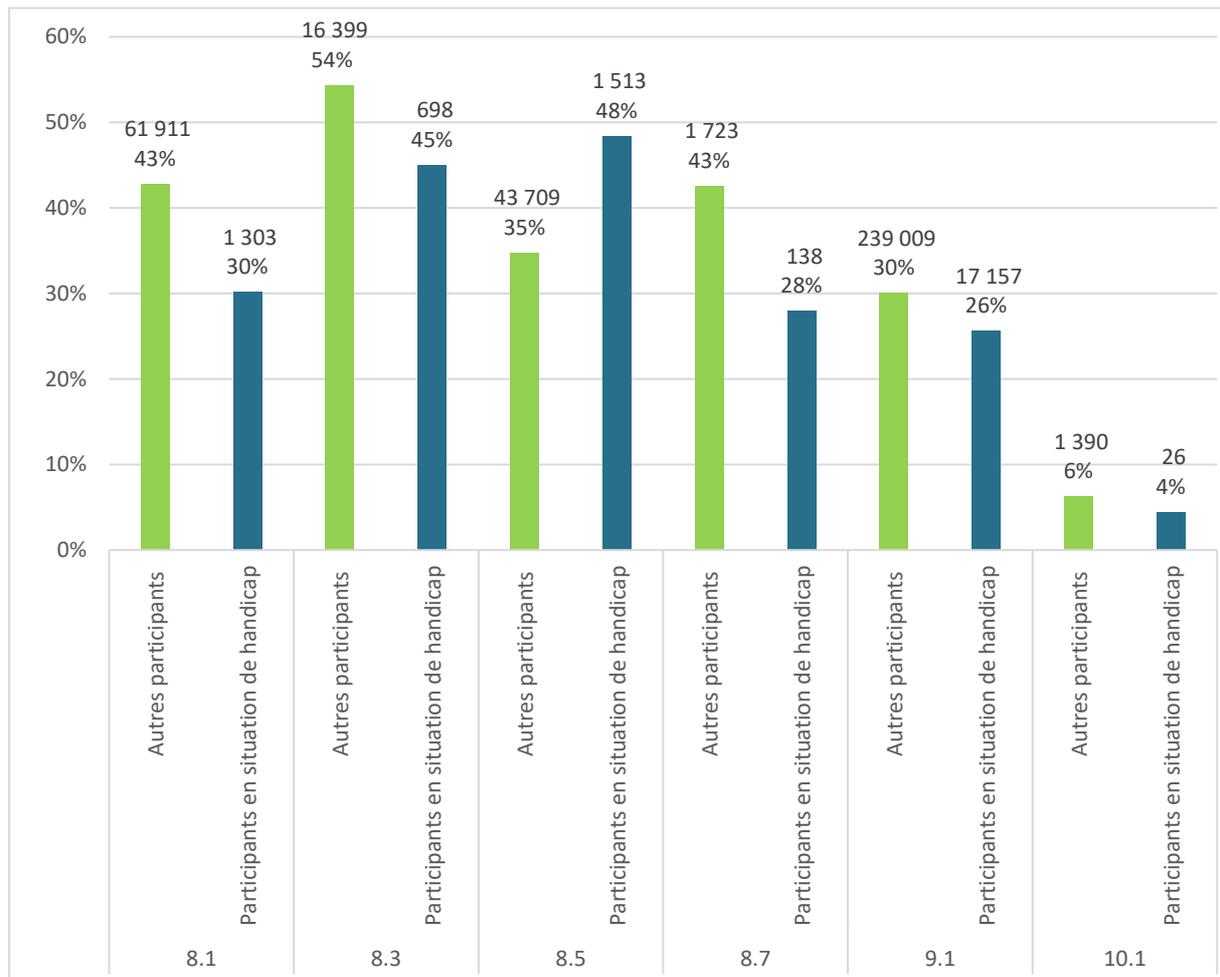
Source : MDFSE - Données individuelles participants POn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

Comme à l'entrée, la part de participants handicapés en emploi aidé à la sortie est supérieure de 13 points à celle des autres participants

Parmi les participants en emploi à la sortie, les participants handicapés sont plus souvent en emploi aidé que les autres participants (39% contre 26%, soit un écart de 13 points), un écart qui reflète la situation des participants à l'entrée.

L'approche par PI montre toutefois **une part de participants handicapés en emploi à la sortie sur la PI 8.5 (Adaptation au changement des travailleurs) (48%) supérieure à celle des autres participants (13 points d'écart).**

Figure 12 – Part de participants en situation de handicap (CO16) en emploi à la sortie selon les PI - POn FSE



Source : MDFSE - Données individuelles participants POn FSE, total 1 450 396 participants, dont CO16 : 93 161 participants

6 mois après leur sortie d’opération, les participants en situation de handicap sont relativement moins bien insérés dans l’emploi que les autres participants

L’analyse de l’insertion durable des participants en situation de handicap est rendue possible par l’exploitation des résultats des enquêtes à 6 mois.

Sur les 24 075 participants interrogés par voie d’enquête téléphonique ou mail entre octobre et décembre 2017, 1 200, soit 5%, étaient en situation de handicap :

- 755 étaient demandeurs d’emploi ou inactifs à l’entrée dans l’opération
- 443 étaient en emploi à l’entrée dans l’opération.

Sur ces 1 200 participants, 6 mois après la sortie de l’opération, 47% étaient en emploi, une part inférieure de 9 points au taux d’insertion dans l’emploi à 6 mois observé à l’échelle du POn FSE sur l’ensemble des participants interrogés (56%). L’écart est plus marqué pour les participants qui étaient chômeurs ou inactifs à l’entrée dans les opérations (11 points d’écart) que pour ceux qui étaient en emploi (7 points d’écart).

La relative faiblesse des volumes de participants en situation handicap limite l’analyse comparée par priorité d’investissement des taux d’insertion à 6 mois à l’exception de la PI 9.1. Sur cette priorité d’investissement, 473 participants en situation de handicap ont été interrogés dans le cadre de l’enquête

à 6 mois du POn FSE (273 participants au chômage ou inactifs à l'entrée dans l'opération et 200 participants en emploi à l'entrée). Bien que les volumes invitent à une certaine prudence dans l'interprétation des chiffres, la mise en perspective des taux d'insertion à 6 mois entre les participants en situation de handicap et les autres révèle là encore, un taux d'accès à l'emploi inférieur pour les participants en situation handicap (-8 points pour les participants qui étaient chômeurs ou inactifs à l'entrée dans les opérations).

Figure 13 – Taux d'accès à l'emploi à 6 mois des participants en situation de handicap (CO16) sur l'ensemble du POn FSE

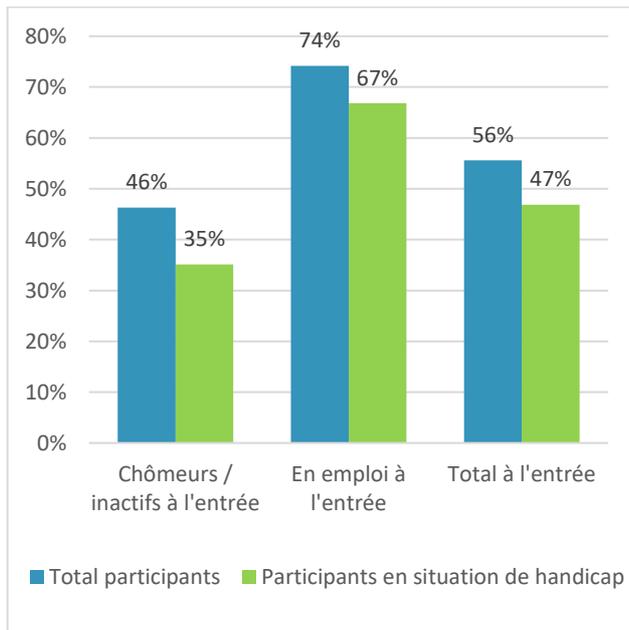
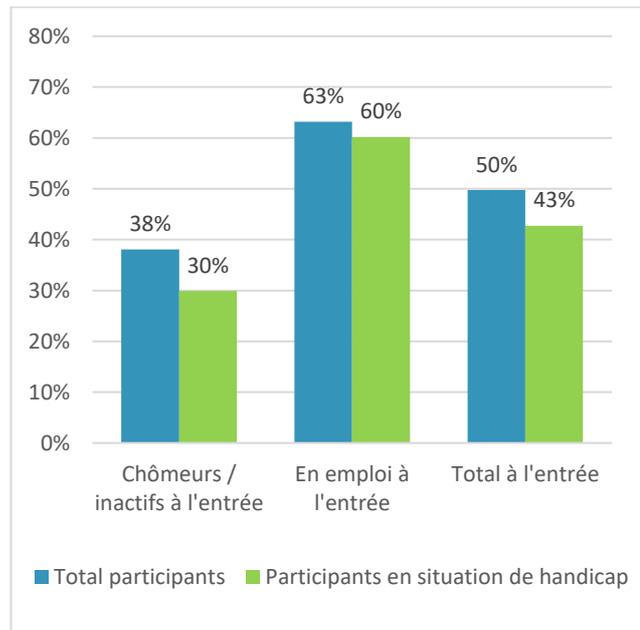


Figure 14 – Taux d'accès à l'emploi à 6 mois des participants en situation de handicap (CO16) pour la PI 9.1



3.3 Les personnes handicapées dans le POn IEJ : analyse comparée

6 302 participants en situation de handicap, soit 2,1% du total de participants du POn IEJ

Début 2018, **6 302 participants du POn IEJ** déclarent bénéficier d'une reconnaissance officielle d'un handicap sur un volume de près de 300 000 participants, soit 2,1 % du total des participants de l'Initiative pour l'emploi des jeunes.

Cette part est stable depuis l'évaluation de l'impact de ce programme dont le rapport a été rendu en avril 2016 (à partir de données 2015) qui donnait déjà un taux de 2,1 % de participants bénéficiant d'une reconnaissance officielle d'un handicap³⁴.

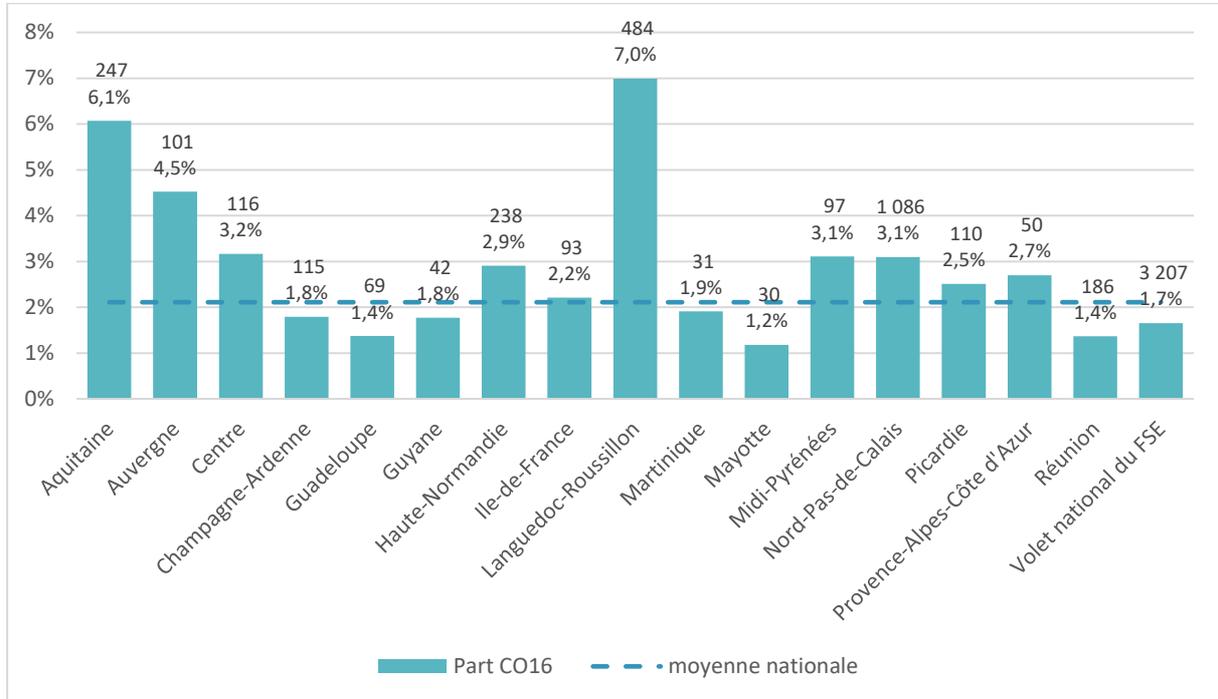
Les régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon affichent les plus fortes parts de participants handicapés

Le poids des participants bénéficiant d'une reconnaissance de handicap (CO16) dans le total des participants accompagnés par l'IEJ varie sensiblement d'une région à l'autre. Ces écarts doivent néanmoins être interprétés avec précaution vu la faiblesse des volumes.

³⁴ Rapport d'évaluation du PO national de l'IEJ, avril 2016, Capgemini Consulting, ASDO, pour le FSE.

- Le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine sont les régions dans lesquelles la part de participants handicapés est la plus élevée (compris entre 6 et 7%).
- En Métropole, Champagne-Ardenne et le volet national affichent, en revanche, la plus faible proportion de handicapés (respectivement 1,8% et 1,7%, contre 2,1% en moyenne).

Figure 15 - Part et volume de participants en situation de handicap (CO16) par région - POn IEJ



Source : Données individuelle participants POnIEJ, total : 299 121 participants, CO16 : 6 302 participants

3.3.1 Analyse comparée de la situation et du profil des participants en situation de handicap à l'entrée des opérations

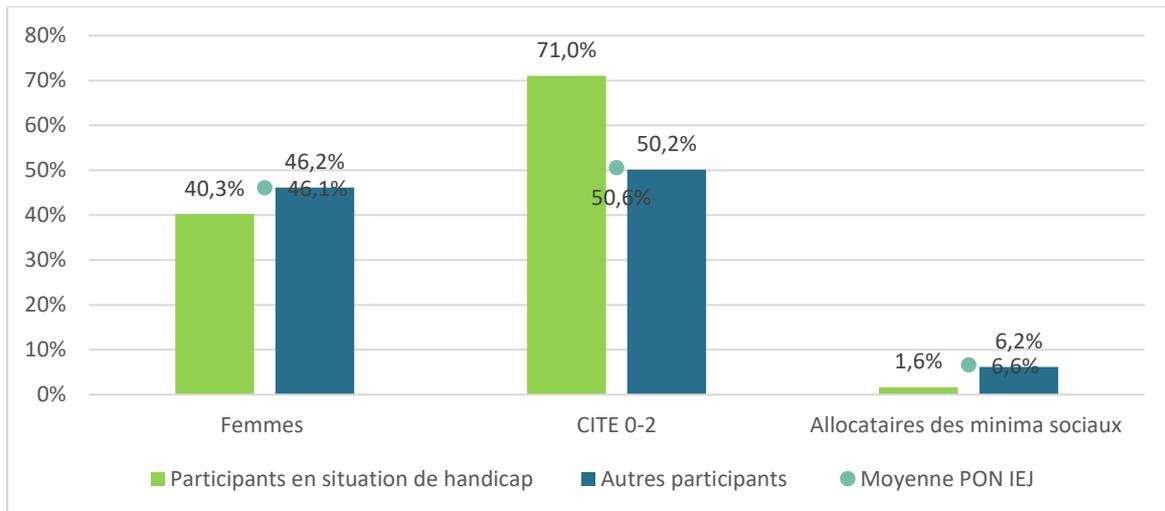
Une moindre proportion de femmes, une surreprésentation des participants faiblement qualifiés parmi les participants en situation de handicap du POn FSE

Si l'on considère les différents profils de participants de l'IEJ, comme pour le POn FSE, **la part des femmes en situation de handicap (40,3%) est plus faible** que la part des femmes parmi les autres participants (46,2%).

La part des participants de faible niveau d'éducation (CITE 0-2³⁵) concerne plus des 2/3 des participants handicapés contre 50% pour les autres participants. Un écart de plus de 20 points s'observe donc sur ce profil entre personnes handicapées et autres participants.

³⁵ Qui correspond au 1^{er} cycle d'éducation (jusqu'au collège)

Figure 16 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) par profil de public - POn IEJ

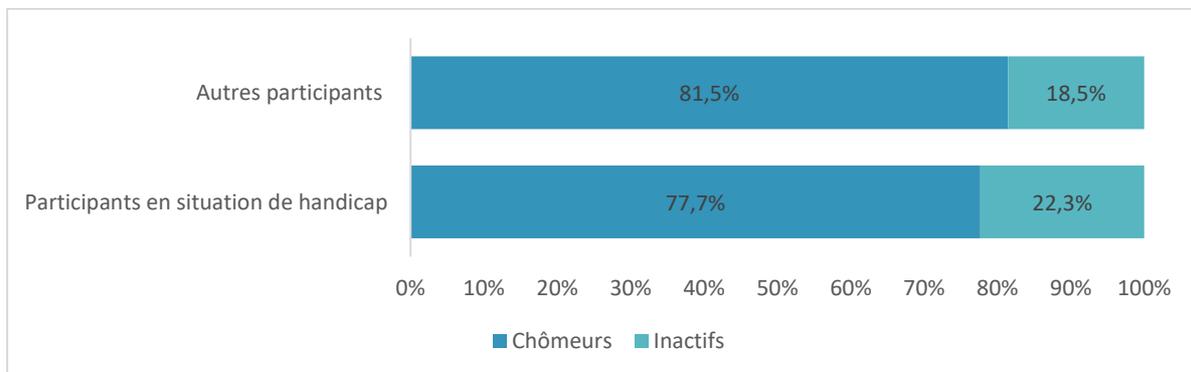


Source : Données individuelles participants POn IEJ, total : 299 121 participants, CO16 : 6 302 participants

La répartition des participants en situation de handicap selon leur statut sur le marché du travail est relativement proche de celle des autres participants

S'agissant de la répartition des participants selon leur situation sur le marché du travail à l'entrée, les participants en situation de handicap du POn IEJ se distinguent des autres participants par une légère **surreprésentation du statut d'inactif** à l'entrée dans le dispositif (22,3% contre seulement 18,5% chez les autres participants), et une **proportion de chômeurs plus faible** (77,7% contre 81,5%).

Figure 17 – Répartition des participants en situation de handicap (CO16) selon le statut à l'entrée - POn IEJ



Source : Données individuelles participants POn POn IEJ, total : 299 121 participants, CO16 : 6 302 participants

3.3.2 Analyse comparée de la situation des participants handicapés à la sortie

Un taux d'accès à l'emploi inférieur de 9 points pour les personnes en situation de handicap

La part de participants en situation de handicap en emploi à la sortie (25%) est inférieure à celle des autres participants de l'IEJ (9 points d'écart, contre 5 points pour le POnFSE).

Le taux de sortie des participants handicapés en formation (15%) est également supérieur à celui des autres participants de l'IEJ (3 points d'écart).

Figure 18 – Taux de sortie des personnes en situation de handicap (CO16)

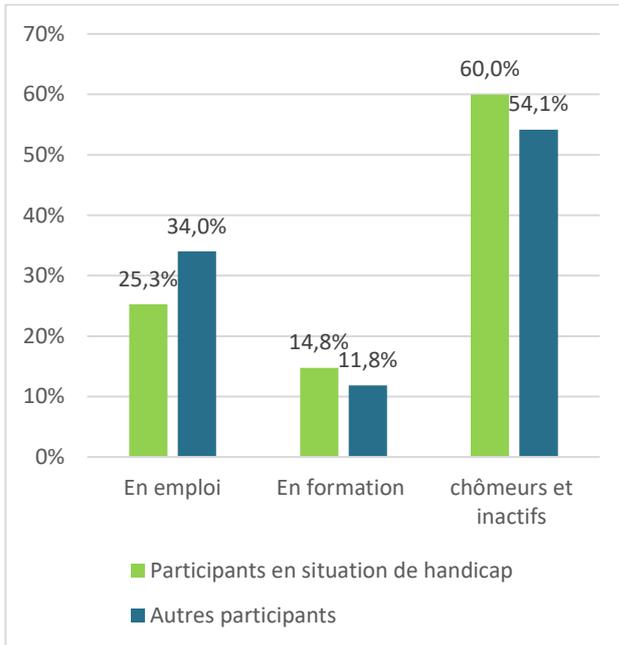
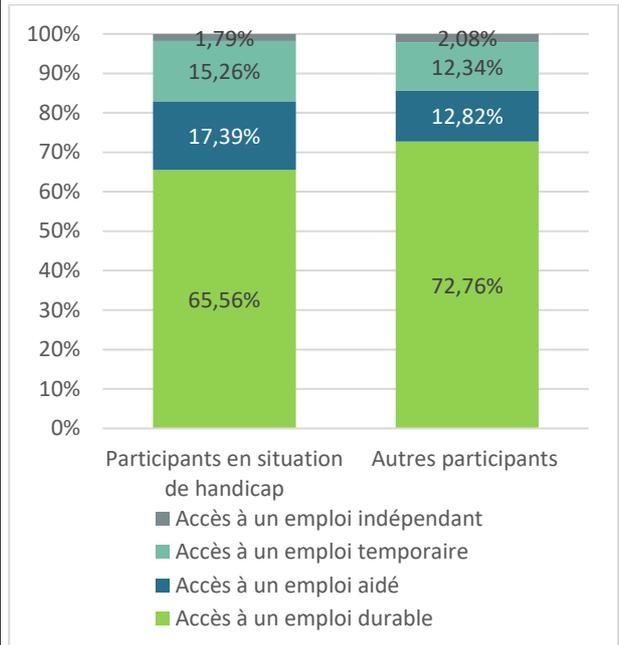


Figure 19 – Répartition des sorties en emploi des personnes en situation de handicap (CO16), selon le type d'emploi occupé



Source : Données individuelles participants POnPOn IEJ, total : 299 121 participants CO16 : 6 302 participants

Les participants en situation de handicap et en emploi à la sortie sont proportionnellement moins en emploi durable (-7 points) que les autres participants

Parmi les participants en emploi à la sortie, les participants handicapés sont plus souvent en emploi aidé (17,4%) que les autres participants (12,8%) et moins souvent en emploi durable (7 points d'écart).

Le taux de sortie en emploi temporaire parmi les participants handicapés (15,3%) est aussi supérieur à celui des autres participants (3 points d'écart).

4. Analyse des opérations ciblant les personnes handicapées

4.1 Méthodologie et résultats du recensement des opérations ciblant le public handicapé

Les opérations ciblant plus spécifiquement les participants handicapés ont été repérées de la manière suivante :

- **Une analyse quantitative et textuelle en 3 étapes sur les opérations comprenant des participants**
- Une analyse textuelle sur l'intitulé et le contenu des opérations de soutien aux structures (i.e sans participants)

Ces deux phases sont détaillées ci-dessous.

Une analyse quantitative et textuelle en 3 étapes sur les opérations comprenant des participants

Le repérage des opérations a principalement reposé sur une analyse de **la part de participants handicapés dans le total des participants de chacune des opérations** et de la répartition des opérations selon le poids du public handicapé. Trois étapes ont été suivies :

- ▶ **Etape 1 : écarter les opérations non spécifiquement à destination des publics handicapés.** Cette analyse a été menée en ne considérant que la part de participants handicapés par opération, indépendamment des volumes. Elle a révélé que 80% des participants en situation de handicap prennent part à des opérations dont la proportion de participants handicapés est située entre 0 % et 20%. Ces chiffres tendent à montrer que ces opérations relèvent de dispositifs de droit commun ne ciblant pas spécifiquement les participants en situation de handicap. Ce constat s'inscrit dans la droite ligne de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (évoquée au point 2.1 de la présente note) qui pose le principe de non-discrimination des personnes handicapées en particulier dans le domaine de l'emploi, en promouvant l'accès aux dispositifs de droit commun et en faisant du travail en milieu ordinaire une priorité. Une recherche textuelle dans les libellés d'opération a montré, qu'en dehors des opérations de soutien aux structures, aucun ne mentionne les termes « handicap » ou « handicapés ». Sur cette base, les opérations comptabilisant moins de 20 % de participants handicapés ont été écartées.
- ▶ **Etape 2 : identifier les opérations avec un ciblage handicap pour les opérations comprenant entre 20 et 40% de participants handicapés.** Cette analyse a été réalisée *via* une recherche textuelle des termes « handicap » et « handicapé » dans les libellés d'opérations, les descriptions de contexte, les descriptions d'opération et les finalités de l'opération. A la suite de cette recherche, seules les opérations ayant une réelle entrée handicap (public cible, objectifs de l'opération, partenaires dans la mise en œuvre...) ont été retenues.
- ▶ **Etape 3 : retenir les opérations dont la part des participants handicapés dans le total est supérieure à 40%** et présentant une réelle entrée handicap (public cible, objectifs de l'opération, partenaires dans la mise en œuvre...).

Résultats des investigations de l'étape 1

Le tableau ci-dessous restitue la synthèse des résultats du recensement de l'étape 1. Il donne une vue d'ensemble de la répartition du total des opérations programmées, des volumes des participants (handicapés ou non), et des montants programmés selon la part de participants handicapés (par tranche de 20%) dans le total des participants des opérations.

Tableau 2 - Nombre d'opérations du POn FSE et du POn IEJ et part des participants handicapés en fonction de la part de participants handicapés dans le total participants des opérations

	opérations programmées		Participants handicapés			Total participants	FSE programmé	
	Volume	%	Vol.	%	% dans total des participants	Vol.	M€	%
POn FSE	10 577	100%	93 161	100%	6,4%	1 450 396	1 453	100%
0 participant handicapé	2 985	28%	-	0,0%	0,0%	1 772	447	31%
Entre 0 et 20%	7 015	66%	74 771	80,3%	5%	1 408 210	967	67%
20%-40%	438	4%	6 562	7,0%	25%	26 284	23	2%
40%-60%	42	0,4%	1 577	1,7%	50%	3 136	3	0,2%
60%-80%	13	0,1%	722	0,8%	67%	1 071	1	0,1%
80%-100%	84	0,8%	9 529	10,2%	96%	9 923	12	0,8%
POn IEJ	454	100%	6 302	100%	2,1%	299 121	444	100%
0 participant handicapé	23	5%			0,0%	73	26	6%
Entre 0 et 20%	418	92%	5 801	92,1%	2%	297 810	415	93%
20%-40%	6	1,3%	244	3,9%	25%	971	3	1%
40%-60%	2	0,4%	28	0,4%	45%	62	1	0,10%
60%-80%	2	0,4%	108	1,7%	75%	145	0	0,10%
80%-100%	3	0,7%	121	1,9%	91%	133	0	0,05%
Total POn FSE et IEJ	11 031		99 463		5,7%	1 749 517	1 897	

Note de lecture :

Pour le POn FSE, 0,8% des opérations (84) au statut « conventionné » ou « validé en comité » sont dans la tranche des opérations comprenant entre 80 % et 100 % de participants handicapés, cette tranche compte 9 529 participants handicapés, qui représentent 96% du total des participants à ces 84 opérations.

92,1% des participants handicapés pour le POn IEJ et 80,3% des participants handicapés pour le POn FSE ont participé à une opération comprenant entre 0 % et 20 % de participants handicapés.

Nous comptabilisons 146 opérations (139 pour le POn FSE et 7 pour le POn IEJ) comptant plus de 40% de participants handicapés et représentant plus de 12 000 participants. Ces opérations ont d'office été retenues dans l'analyse.

Résultats des investigations de l'étape 2

Synthèse des résultats de l'étape 2

	Opérations De la tranche 20%-40% de participants handicapés	Opérations repérées suite à la recherche textuelle	Opérations retenues suite à l'analyse
POn IEJ	6	2	1
POn FSE	438	52	6

L'étape 2 - portant sur l'analyse textuelle du contenu des 444 opérations comptant entre 20 et 40% de participants handicapés – a permis de retenir sur les deux PO nationaux 7 opérations supplémentaires aux 146 opérations retenues à l'issue de l'étape 1 (plus de 40% de participants handicapés).

Résultats des investigations de l'étape 3

Synthèse des résultats de l'étape 3 - (hors opérations entités)

	opérations		participants handicapés	
	nb	%	nb	%
Programme Opérationnel IEJ	7	100%	257	100%
Entrée handicap	6	86%	243	95%
Pas d'entrée handicap spécifique relevée	1	14%	14	5%
Programme Opérationnel National FSE	139	100%	11 828	100%
Entrée handicap	93	67%	10 037	85%
Pas d'entrée handicap spécifique relevée	46	33%	1 791	15%

Sur les 146 opérations repérées dans l'étape 1, nous comptabilisons 99 opérations qui présentent une réelle entrée handicap (i.e. mention de la thématique dans le public cible, les objectifs de l'opération, les partenaires dans la mise en œuvre...).

Une analyse textuelle sur l'intitulé et le contenu des opérations de soutien aux structures (i.e sans participants)

Afin de ne pas omettre les opérations de soutien aux structures le repérage a été complété par une analyse textuelle de termes tels que « handicap ou « handicapés » dans les libellés des opérations et des noms des organismes bénéficiaires de FSE/IEJ pour les 3 000 opérations. Cela a permis de compléter la liste des opérations retenues pour l'analyse.

	Opérations sans participants		Opérations repérées suite à la recherche textuelle		Opérations retenues suite à l'analyse	
	nombre	% total PO	nombre	%total PO	nombre	% total PO
PO n IEJ	23	5,1%	2	0,4%	1	0,22%
PO n FSE	2 985	28,2%	106	1 %	12	0,11%

157 opérations ciblant le public handicapé finalement retenues sur le POn FSE et 9 sur le POn IEJ

A l'issue de ces différentes étapes de ciblage, 157 opérations du POn FSE (1,6% du total des opérations) et 9 opérations du POn IEJ ont été retenues pour faire l'objet d'une analyse spécifique. Le tableau ci-dessous donne la répartition du volume des opérations et de participants pour chacun des 2 POn selon le poids du public handicapé dans le total des participants, ainsi que des opérations de soutien aux structures.

Tableau 3 - Répartition des opérations analysées en fonction de la part de participants en situation de handicap dans le total participants

	Opérations finalement retenues		Participants handicapés	
	nombre	%	nombre	%
POn FSE	157	100%	12 010	100%
20%-40%	6	4%	182	2%
40%-60%	42	27%	1 577	13%
60%-80%	13	8%	722	6%

	Opérations finalement retenues		Participants handicapés	
	nombre	%	nombre	%
80%-100%	84	54%	9 529	79%
entité	8	5%	-	0%
aucun participant	4	3%	-	0%
POn IEJ	9	100%	354	100%
20%-40%	1	11%	97	27%
40%-60%	2	22%	28	8%
60%-80%	2	22%	108	31%
80%-100%	3	33%	121	34%
aucun participant	1	11%	-	0%

4.2 Analyse des opérations ciblant les handicapés dans le POn FSE

4.2.1 Bilan physico financier des opérations analysées

Comme exposé en partie 4.1, 157 opérations du POn FSE ont été sélectionnées pour une analyse approfondie en raison de la part des participants handicapés dans le total participants ou de l'identification d'un ciblage handicap dans les objectifs et/ou publics cible des projets. Au sein de ces opérations, il a été identifié que 110 opérations ont une entrée spécifique handicap dans leur conception.

Ces 157 opérations représentent 13% (12 010) du total des 93 160 participants handicapés recensés à l'échelle du POn.

Nombre et répartition d'opérations identifiées comme intégrant une dimension handicap par axe et PI pour le PO national FSE

Axe	PI	Opérations analysées								
		opérations		FSE programmé		Total participants		Participants handicapés		Part des participants handicapés /total participants à l'opération
		Vol.	%	M €	%	Vol.	%	Vol.	%	
Axe 1	10.1	4	3%	1,29	8%	196	1,3%	183	2%	93%
	8.1	14	9%	1,06	6%	1 317	9,0%	1 201	10%	91%
	8.7	3	2%	0,28	2%	43	0,3%	41	0%	95%
Total Axe 1		21	13%	2,63	16%	1 556	10,6%	1 425	12%	92%
Axe 2	8.5	9	6%	2,50	15%	980	6,7%	910	8%	93%
Axe 3	9.1	127	81%	11,80	70%	12 139	82,7%	9 675	81%	80%
Total		157	100%	16,94	100%	14 675	100%	12 010	100%	82%

La répartition des participants aux 157 opérations analysées par axe et PI respecte globalement la répartition observée à l'échelle de l'ensemble des opérations auxquelles les participants en situation de handicap ont participé. Nous notons un léger décalage au niveau de l'axe 2 du fait d'une opération (Contrat de Sécurisation Professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie), non spécifiquement ciblée handicap mais dont plus de 80% des participants étaient en situation de handicap (802 personnes sur les 980).

81% des opérations ciblées handicap relèvent de l'axe 3 dédié à l'inclusion. Les opérations ciblées de l'axe 3 accueillent un public plus mixte que sur les axes 1 et 2 avec un participant sur 4 non déclaré en situation de handicap. 81% des participants handicapés ont pris part à une opération soutenue au titre de l'axe 3.

Des opérations qui relèvent en grande partie d'actions d'accompagnement socio-professionnel ou vers l'emploi

L'analyse des opérations retenues selon la nature de l'intervention révèle que 80 % des participants en situation de handicap ont pris part à une opération d'accompagnement, qu'il soit personnalisé à destination des demandeurs d'emploi (axe 1), socio-professionnel ou à visée d'insertion professionnelle (axe 3).

Tableau 4 - Nombre d'opérations analysées par type d'actions et par axe

Axe	Types d'actions	Opérations		Participants handicapés	
		nombre	%	nombre	%
Axe 1	Accompagnement personnalisé à destination des demandeurs d'emploi	14	9%	1 201	10,0%
	Actions à destination des employeurs	3	2%	41	0,3%
	Orientation positive	2	1%	141	1,2%
	Prévention du décrochage	2	1%	42	0,3%
Total Axe 1		21	13%	1 425	11,9%
Axe 2	Formation des actifs occupés	5	3%	100	0,8%
	Formation tout au long de la vie	2	1%	8	0,1%
	CSP	1	1%	802	6,7%
	GPEC & GPECT	1	1%	-	
Total Axe 2		9	6%	910	7,6%
Axe 3	Accompagnement socio-professionnel	60	38%	6 939	57,8%
	IAE	27	17%	383	3,2%
	Accompagnement pour l'insertion professionnelle	17	11%	1 483	12,3%
	Etape de parcours	10	6%	212	1,8%
	Autres	4	3%	440	3,7%
	Formation aux savoirs de base	4	3%	170	1,4%
	Actions à destination des employeurs	3	2%	-	
	Orientation professionnelle	1	1%	33	0,3%
	PDI	1	1%	15	0,1%
Total Axe 3		127	81%	9 675	80,6%
Total opérations analysées		157	100%	12 010	100,0%

Une très forte représentation des associations dans les opérations analysées

Les opérations ciblées pour l'analyse révèlent l'implication importante du monde associatif dans la conduite d'opérations spécifiquement adressées au public en situation de handicap : 90% des participants handicapés relèvent d'opérations portées par des associations. A l'échelle du PON, le milieu associatif est également majoritaire dans la prise en charge des participants en situation de handicap (57% des participants handicapés).

Parmi les principales associations figurent :

- l'Association Varoise pour l'intégration par l'emploi (1500 participants) sur des opérations d'accompagnement et de remobilisation
- le réseau des Papillons Blancs (1 200 participants sur 11 opérations) qui développe des actions d'aide et de solidarité en faveur des personnes handicapées mentales
- l'Association pour l'Action Sociale et Educative en Ille-et-Vilaine (accompagnement global de personnes présentant des troubles psychiques (750 participants sur 4 opérations) ou encore

- les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) structure d'accompagnement des enfants et des adultes porteurs d'un handicap intellectuel, moteur ou social, qui a accompagné 600 participants sur 3 opérations dont 1 portant sur de l'accompagnement renforcé de BRSA reconnus travailleurs handicapés

Tableau 5 Répartition de la programmation et des participants en fonction du statut juridique du porteur de projets (ensemble du PON)

	Opérations analysées		Ensemble du PON	
	Participants handicapés		Total Participants	Participants handicapés
	nombre	%	%t	%
Association	10 874	90,5%	52,0%	56,7%
Collectivité territoriale	403	3,4%	18,0%	16,6%
Entreprise	11	0,1%	1,3%	1,2%
Etablissement public	174	1,4%	23,7%	20,9%
Fondation			0,5%	0,4%
GIP	155	1,3%	3,1%	2,4%
Autre	393	3,3%	1,4%	1,8%
total	12 010	100%	1 450 396	93 161

4.2.2 Profil et situation des participants handicapés à l'entrée en opération

Les analyses des profil et situation des participants en entrée et en sortie d'opération sont effectuées comparativement à ceux des participants handicapés à l'échelle de chaque programme.

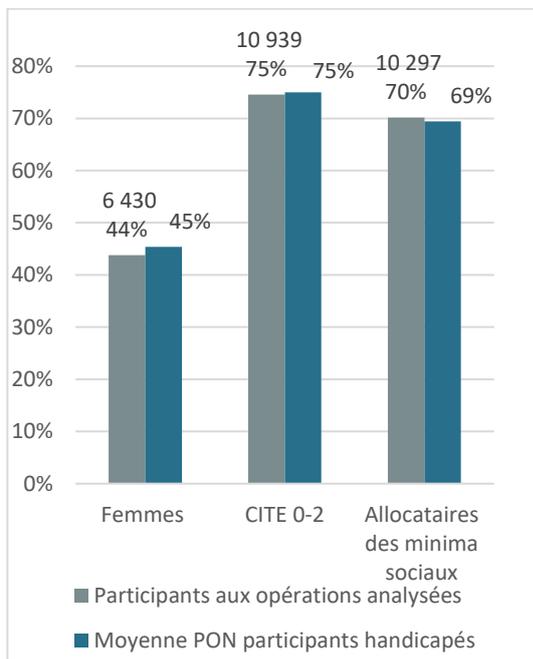
Le profil des participants aux opérations ciblant le handicap est très proche de celui de la moyenne des participants handicapés à l'échelle du PON

La répartition par public (femmes, bas niveau de qualification, chômeurs, inactifs) au sein des opérations analysées suit les mêmes proportions que la répartition par public cible des participants en situation de handicap à l'échelle du PON (cf. graphique ci-dessous).

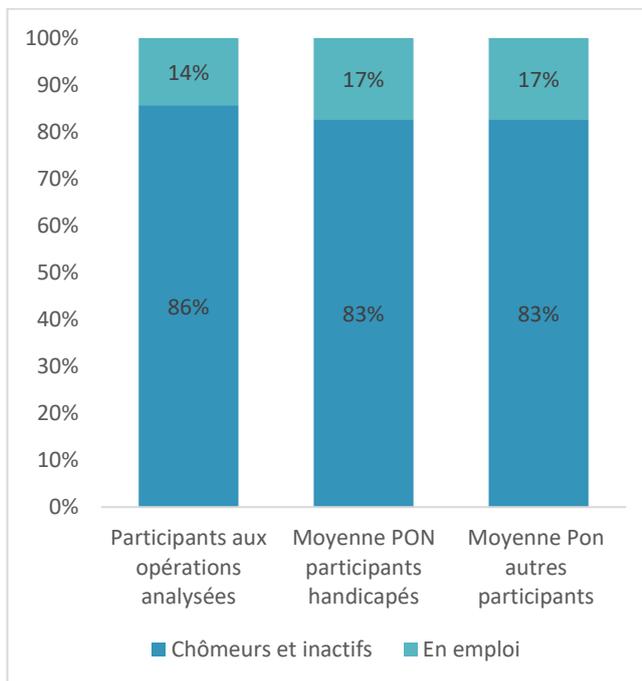
Toutefois, parmi les participants en emploi, nous observons une surreprésentation des participants en emploi durable à l'entrée dans les opérations ciblées qui s'explique notamment par :

- les opérations de formation des actifs occupés, en l'occurrence de travailleurs d'établissements et service d'aide par le travail (ESAT) (29% des participants en emploi durable parmi les opérations analysées);
- les opérations plus spécifiques dédiées aux participants en situation de handicap, à savoir l'accompagnement de l'emploi en ESAT vers l'emploi en milieu ordinaire (37% des participants en emploi durable parmi les opérations analysées). Il convient de noter que l'intégration professionnelle des personnes handicapées dans le milieu ordinaire constitue un objectif de la loi de 2005 évoquée ci avant.

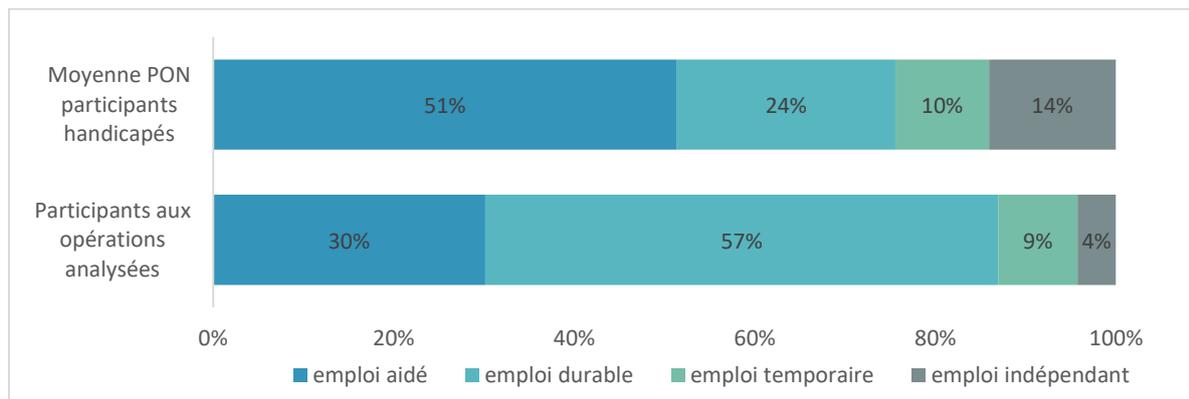
Répartition des participants par public cible



Statut des participants sur le marché de l'emploi à leur entrée en opération



Type d'emploi occupé à l'entrée en opération

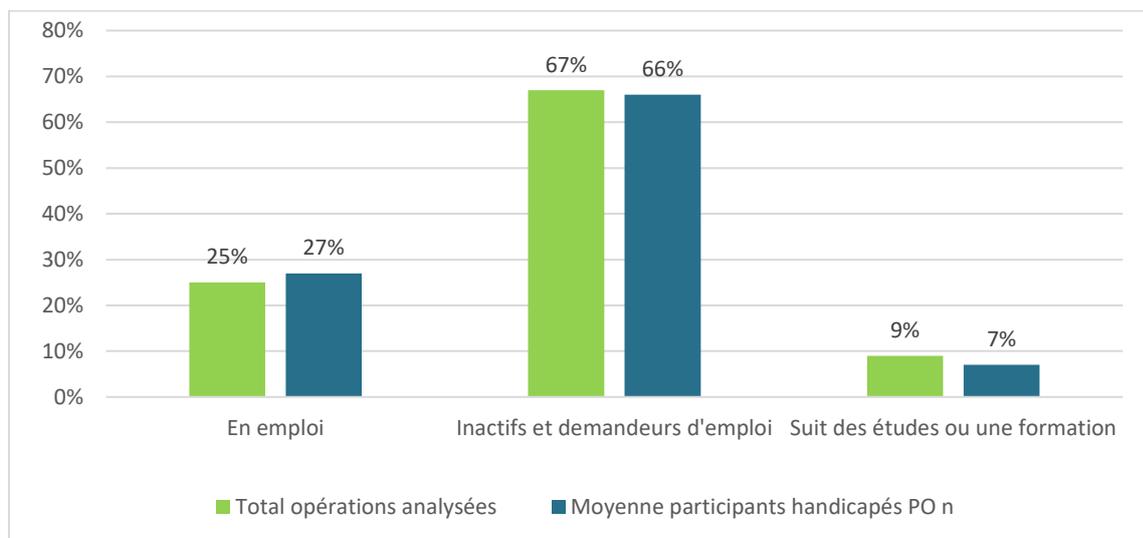


4.2.3 Situation des participants handicapés en sortie d'opération

Des taux de rupture inférieurs et un taux d'accès à la formation supérieur à la moyenne pour les participants des opérations analysées

Comme pour le profil type des participants, les situations en sortie d'opérations sont globalement similaires à la tendance observée pour l'ensemble des participants handicapés sur le PON FSE.

Figure 20 – Taux de sortie (en emploi en formation, en recherche d'emploi ou inactifs) pour les participants aux opérations ciblées



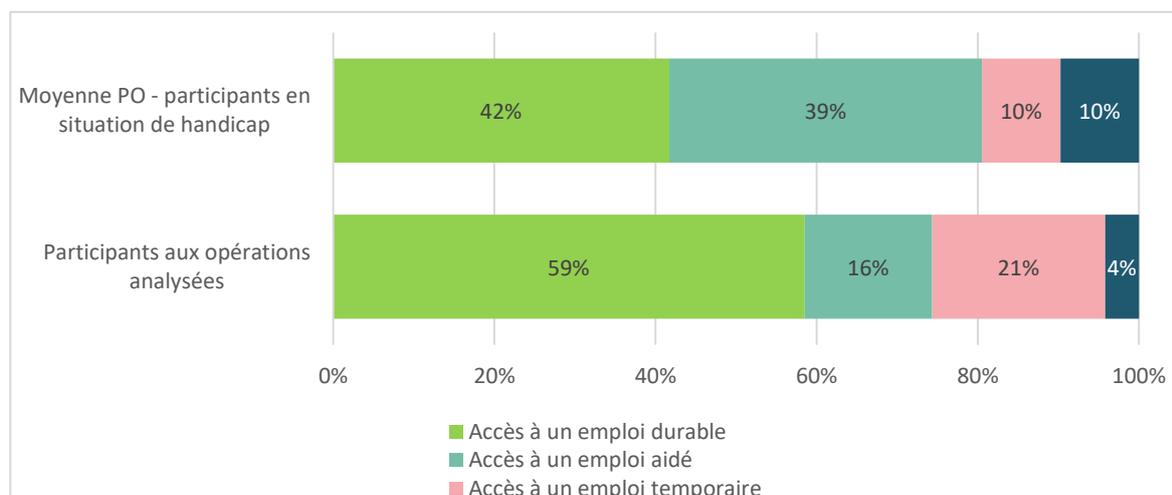
Nous notons néanmoins un taux de sortie en formation de 2 points supérieur sur les opérations analysées. A l'échelle du PON, la part des participants en situation de handicap titulaires d'un diplôme de niveau CITE 0-2 est de 9 points plus élevée que pour les participants ne bénéficiant pas d'une reconnaissance officielle d'un handicap (cf. partie 3). Les opérations analysées pourraient ainsi tenter de remédier à cet écart en orientant les participants vers la formation.

Les opérations d'accompagnement professionnel sur l'axe 3 présentent également un taux d'insertion inférieur à l'échelle des opérations analysées (25% contre 36% des participants handicapés en emploi à l'issue de l'opération).

Par ailleurs, les participants aux opérations analysées **présentent un taux de rupture de 6 points inférieur à la moyenne constatée à l'échelle de l'ensemble des opérations**. Une prise en compte particulière des problématiques liées au handicap peut expliquer un moindre taux d'abandon en cours d'opération.

Un taux d'accès à l'emploi durable supérieur à la moyenne pour les opérations analysées

Type d'emploi occupé en sortie d'opération



Si le taux d'emploi en sortie d'opération est légèrement inférieur à la moyenne du PO national pour les participants en situation de handicap, nous constatons **que les emplois occupés sont de meilleure qualité** (59% des participants en emploi durable contre 42% pour l'ensemble du PON).

4.2.4 Focus sur des projets ciblés sur le handicap

Un focus sur quelques opérations ciblant les personnes handicapées, sous la forme d'encadrés (cf. ci-dessous), permet de présenter de façon concrète des exemples de projets prenant en compte ce type de public tout en montrant ce qui a pu être mis en place par le porteur pour prendre en compte le handicap de leurs participants et les résultats obtenus.

Encadré 1 - Zoom sur le projet « Développement d'un partenariat avec les entreprises en vue d'une insertion en milieu ordinaire du travail », porté par l'association les PEP64, en région Aquitaine³⁶.

Intitulé de l'opération	Développement d'un partenariat avec les entreprises en vue d'une insertion en milieu ordinaire du travail	
Porteur de projet	Les PEP64	
Positionnement sur le Pon FSE	Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
	Objectif spécifique	3.9.1.3 - Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)
	Dispositif	3.9.1.3.166 - Subventions en faveur d'un accompagnement innovant ou de publics spécifiques
Date de début/de fin de l'opération	01/01/2016	31/12/2017
Montant de dépenses total prévisionnel dont participation FSE programmée (€)	300 000 €	222 444 €
Région / Département le cas échéant	Aquitaine	Pyrénées Atlantique
Nombre total de participants	71	
<i>Dont femmes / dont Hommes</i>	31	40
Part de publics handicapés (%)	100 %	
Taux de sortie en formation	92% des participants ont achevé une formation aux savoirs de base, à l'issue de l'opération.	

Présentation du porteur : Les PEP64 (Pupilles de l'Enseignement Public) est une structure d'accompagnement des enfants et des adultes porteurs d'un handicap intellectuel, moteur ou social, tant dans le domaine social, médico-social qu'éducatif et de loisirs, implantée depuis près d'un siècle dans le département des Pyrénées Atlantiques, mue par des valeurs de laïcité et de solidarité.

Description de l'opération : Le FSE est ici mobilisé en faveur d'un **projet de développement d'un partenariat avec les entreprises en vue d'une insertion en milieu ordinaire du travail**, consistant en la facilitation des passerelles entre le milieu ordinaire du travail et les ESAT-Etablissements et services d'aide par le travail-. Il s'agit de pallier un manque de coordination entre les différents acteurs du territoire ayant en charge l'insertion des personnes en situation de handicap et le milieu ordinaire du travail.

Le projet contribue à l'intégration des travailleurs en milieu ordinaire, à travers deux actions :

- Développer un réseau d'entreprises afin d'accueillir une équipe de travailleurs handicapés en vue de favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire en prenant en charge l'ensemble des difficultés qui font obstacle à la contractualisation individuelle. Une attention particulière est portée au maintien dans l'activité des personnels handicapés... ;

- Développer un accompagnement social permettant une meilleure insertion dans la cité par un soutien en matière de logement, santé, mobilité et déplacements vers le lieu de travail, maintien des acquis, obtention des aides de droit commun, ...

La complémentarité de ces deux actions innovantes en matière d'accompagnement a pour double objectif de répondre au projet individuel des personnes qui ont le désir et le potentiel d'accéder au milieu ordinaire de travail et d'ouvrir le monde de l'entreprise à un public défavorisé.

Résultats de l'opération : Au final, l'opération a permis d'une part de dégager des moyens humains et financiers spécifiques pour créer et développer un réseau d'entreprises du milieu ordinaire, via des actions de sollicitation d'entreprises pour présentation des ESAT et de la démarche, de rencontres avec des professionnels du milieu ordinaire (chefs d'entreprise, gérant, RH...), de participation à des journées de sensibilisation, de création de films spécifiques présentant les ESAT et le dispositif d'insertion en milieu ordinaire du travail... D'autre part, en termes d'accompagnement, les travailleurs des ESAT Recur et Jean Geneze ont pu bénéficier d'une période de stage ou de mise à disposition dans le milieu ordinaire du travail.

³⁶ Sources : Traitement et analyses des données extraites de la base « MaDemarcheFSE » en date de début 2018 ; Rapport d'instruction, présenté le 26 11 2015 au CP ; Bilan intermédiaire obligatoire n°2 du 09 03 2018.

En tenant compte de leur projet individuel et du souhait pour beaucoup d'entre eux de découvrir le milieu ordinaire, l'ensemble des moyens humains dédiés à cette mission ont entrepris et développé un travail de préparation aux savoir-être et aux savoir-faire nécessaires dans le milieu ordinaire du travail, ...

Encadré 2 - Zoom sur le projet « Actions de formation des travailleurs handicapés d'ESAT », porté par l'association UNIFAF, en région Champagne-Ardenne³⁷.

Intitulé de l'opération		Actions de formation des travailleurs handicapés d'ESAT	
Porteur de projet		UNIFAF	
Positionnement sur le PON FSE	Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	
	Objectif spécifique	3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)	
Date de début/de fin de l'opération		02/01/2015	31/12/2016
Montant de dépenses total prévisionnel		199 500 €	99 750 €
		dont participation FSE programmé (€)	
Région		Champagne-Ardenne	
Nombre total de participants		366	
		Dont femmes / dont Hommes	
		115	251
Part de publics handicapés (%)		100 %	
Taux de sortie en formation		97,5% des participants ont achevé une formation de développement des compétences 30,3% des participants ont obtenu une qualification au terme de leur participation.	

Présentation du porteur : L'UNIFAF est l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé par l'Etat) de la branche sanitaire, sociale, médico-sociale privée à but non lucratif. Il est également l'OPACIF (Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation) de cette branche. Il collecte notamment les fonds de formation professionnelle des travailleurs handicapés d'ESAT - Etablissements et services d'aide par le travail-, sachant qu'en Champagne Ardenne, 27 ESAT sur 28 cotisent à UNIFAF pour la formation professionnelle. L'association a également un rôle de conseil et d'accompagnement dans l'optimisation de ces fonds.

Description de l'opération : Le FSE est ici mobilisé en faveur **d'un projet de professionnalisation des travailleurs handicapés d'ESAT, à travers des actions de formation.** Dans la mesure où les ESAT ont des besoins de formation de leurs usagers particulières, qui nécessitent une ingénierie spécifique car certains des travailleurs handicapés d'ESAT ne sont pas lecteurs et les déficiences ne leur permettent pas de suivre une formation "normale", Unifaf, met en place des actions de formations adaptées à ce public. L'objectif du projet est donc pour les participants d'acquérir de nouvelles connaissances, accéder à une première qualification, se professionnaliser, s'adapter aux nouvelles techniques.

Le projet contribue à cette professionnalisation, à travers une action de formation sur les champs suivants :

- 1 – Accueil-relation clientèle visant à professionnaliser les travailleurs handicapés qui travaillent en ESAT et sont en face à face sur une surface de vente avec la clientèle,
- 2 – Initiation à la blanchisserie constituée d'une formation théorique et pratique dans un atelier blanchisserie des ESAT,
- 3 - CACES 1 et CACES 3 pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à leur obtention,
- 4 - CCP 3 visant à acquérir les compétences 9, 10 et 11 du référentiel du titre professionnel Ouvrier du Paysage : poser et entretenir des circulations, des dallages, pavages et équipement d'espaces verts,
- 5 - conditionnement
- 6 - Rattrapage CCP2 (ouvrier de paysage) session de formation dite de rattrapage pour les travailleurs handicapés qui n'ont pas validé le CCP2
- 7 - Rattrapage CCP3 (ouvrier de paysage) session de formation dite de rattrapage pour les travailleurs handicapés qui n'ont pas validé le CCP3

Résultats de l'opération : Au final, l'opération a permis de faire bénéficier d'une action de formation 66 travailleurs handicapés de plus que le prévisionnel. L'ensemble des participants ont obtenu, en fonction de l'action, une attestation de formation ou un diplôme.

³⁷ Sources : Traitement et analyses des données extraites de la base « MaDemarcheFSE » en date de début 2018 ; Dossier de demande de subvention transmis le 27 08 2015 ; Bilan final n°2 du 27 09 2017.

Encadré 3 - Zoom sur la dématérialisation de dossiers usagers MDPH du Pas-de-Calais.

Intitulé de l'opération		Dématérialisation de dossiers usagers MDPH du Pas-de-Calais	
Porteur de projet		Maison Départementale des Personnes Handicapées du Pas de Calais	
Positionnement sur le PON FSE	Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	
	Objectif spécifique	3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)	
Date de début/de fin de l'opération		01/06/2016	31/05/2017
Montant de dépenses total prévisionnel dont participation FSE programmé (€)		303 851,20€	115 717,48€
Région		Nord-Pas-de-Calais	
Nombre total de participants		14	
<i>Dont femmes / dont Hommes</i>		7	7
Part de publics handicapés (%)		93 %	
Sortie d'opération		A l'entrée en opération tous les participants étaient inactifs ou en recherche d'emploi, à l'issue : 33% sont en emploi temporaire, 33% en formation et 33% sont toujours à la recherche d'un emploi ou inactif.	

Présentation du porteur : La Maison Départementale des Personnes Handicapées est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et leurs proches.

Description de l'opération : La mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED) permettant de traiter les demandes d'ouverture de droits uniquement sous format dématérialisé rend nécessaire la numérisation du stock de dossiers historiques et celle du flux des nouveaux dossiers des personnes suivies par la MDPH. La MDPH a estimé la durée globale de cette action à 5 ans.

Afin de mener à bien ces travaux, la MDPH du Pas-de-Calais a souhaité s'inscrire dans une démarche inclusive pensée sur le modèle des chantiers d'insertion. Aussi la numérisation des dossiers en stock est-elle réalisée par des personnes en insertion (bénéficiaires du RSA et/ou travailleurs handicapés). Il était initialement prévu que deux équipes de 6 personnes se relaient afin de mener à bien cette mission. L'année de lancement de l'opération a vu la recomposition des modalités de travail des participants : si les missions n'ont pas évolué les deux équipes ont été fondues afin d'en créer une unique et de favoriser la création d'un esprit de groupe.

Les participants bénéficient, en partie sur leur temps de travail, de temps de formation et d'accompagnement à l'emploi. L'objectif est de permettre aux participants de s'inscrire dans une démarche professionnalisante en définissant un projet d'insertion professionnelle ou de formation permettant l'accès à une solution pérenne d'insertion à l'issue du contrat aidé.

Les participants bénéficient d'un accompagnement personnalisé grâce à l'encadrement offert par :

- Un responsable d'équipe en charge de réaliser l'accompagnement socio-professionnel en lien avec la référente insertion professionnelle de la MDPH, garantissant une réelle expertise en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le responsable d'équipe assure également un suivi individuel des participants et veille à ce que le chantier se rapproche des conditions de travail en milieu ordinaire afin de préparer les participants au mieux à intégrer le marché du travail. Le responsable d'équipe a mené des entretiens mensuels avec les participants afin d'assurer à la fois un suivi lié aux activités exercées au sein de la MDPH (objectifs de production, positionnement dans l'équipe.) et d'évaluer la progression vers les objectifs de dynamisation sociale et professionnelle ou de réactivation des réflexes professionnels.
- Deux référents techniques ayant vocation à contribuer à la montée en compétences des participants sur les missions qui leurs sont dévolues : la recherche et l'extraction des dossiers à numériser, la préparation des documents à la numérisation (suppression des agrafes, trombones et autres éléments, suppression des pièces inutiles), le classement des documents par thématique (administratif, décision, médical, psychologique, scolaire, professionnel, social) et par ordre ante-chronologique, la numérisation des documents, le contrôle des documents numérisés, l'entretien du matériel après utilisation. Les compétences administratives acquises dans ce cadre ainsi que le développement des capacités à travailler en équipe seront ensuite travaillées pour être valorisables dans le secteur marchand ou dans tout emploi en adéquation avec le projet professionnel des participants. A noter, un des deux référents est mis à disposition par l'Etat pour la réalisation de ce projet.

Résultats de l'opération : Initialement prévue pour 12 participants l'opération a permis d'accompagner 14 personnes, deux participants ayant quitté l'action du fait d'un stage ou d'un emploi en lien avec la réalisation de leur projet professionnel. Pendant l'opération, un participant est rentré en formation diplômante, un autre a signé un CDD de 6 mois et 5 ont eu l'occasion d'effectuer des périodes d'immersion professionnelle en lien avec leur projet (crèche, décoration,

centre social), enfin un participant a suivi une formation à Arobase 3D (plateforme dédiée à l'impression 3D). A l'issue de leur participation, 4 participants ont un projet professionnel clairement défini et 3 sont en attente d'une entrée en formation.

Encadré 4 - Zoom sur le projet « Remobilisation et accompagnement globalisé vers et dans l'emploi des publics en situation ou menacés de pauvreté – en PACA », porté par l'Association Varoise pour l'intégration par l'emploi (AVIE)³⁸.

Intitulé de l'opération		Remobilisation et accompagnement globalisé vers et dans l'emploi des publics en situation ou menacés de pauvreté	
Porteur de projet		Association Varoise pour l'intégration par l'emploi	
Positionnement sur le Pon FSE	Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	
	Objectif spécifique	3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)	
	Dispositif	3.9.1.1.1194 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale	
Date de début/de fin de l'opération		01/01/2015	1/12/2016
Montant de dépenses total prévisionnel dont participation FSE programmée (€)		1 285 813 €	567 740 €
Région / Département le cas échéant		Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var
Nombre total de participants		911	
<i>Dont femmes / dont Hommes</i>		397	514
Part de publics handicapés (%)		99,6 %	
Sortie d'opération		28% de sorties positives de l'action 19% de sortie en emploi	

Présentation du porteur : Depuis 1991, l'association AVIE (Association Varoise pour l'Intégration par l'Emploi) a pour mission de développer, de promouvoir, dans le département du VAR, des actions dédiées à l'insertion professionnelle, au recrutement et au maintien en emploi des personnes handicapées auprès des employeurs privés et publics. Ces missions s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires concernant l'accès à l'emploi et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Financée par l'AGEFIPH, le FIPHFP, Pôle Emploi et le Conseil Départemental du Var, **l'association gère 3 dispositifs** : cap emploi 83 (service de proximité d'accompagnement des demandeurs d'emplois handicapés), sameth 83 (accompagnement de l'employeur et de la personne handicapée dans la recherche et la construction de solutions adaptées) **et saphir** (référént de contrat d'insertion professionnelle sur le département ; accompagnement des bénéficiaires du RSA (Loi 01.12.2008) qui disposent de la qualité de travailleur handicapé au sens de la loi du 11/02/2005 et service de proximité, accompagnement et conseil auprès des employeurs dans leurs projets de recrutement).

Description de l'opération : Les personnes handicapées en recherche d'emploi dont le taux de chômage est deux fois supérieur à la moyenne nationale représentent un public extrêmement fragilisé, qui demande une prise en charge spécifique et spécialisée. Pour assurer cette prise en charge, l'AVIE a défini un projet d'accompagnement vers l'emploi qui vise spécifiquement à :

- Assurer un parcours d'insertion personnalisé, cohérent et adapté au projet de la personne compatible avec son handicap et aux ressources de l'environnement ;
- Mobiliser les mesures de droits commun ou spécifiques nécessaires à la réalisation du parcours permettant de lever les freins sur le champ social, professionnel ou liés à l'état de santé du fait du handicap ;
- Faciliter l'autonomie et l'insertion professionnelle des bénéficiaires ;
- Accompagner les bénéficiaires vers une insertion professionnelle durable (> ou = 6 mois) ;
- Proposer aux employeurs du secteur privé ou public un service adapté en termes d'information.

Pour cela, le projet se décline dans le cadre d'une seule action : **l'action Saphir**, qui, à travers un **accompagnement individualisé en file active**, permet de répondre aux **personnes en grande situation de pauvreté** (bénéficiaires inscrits ou non à Pôle emploi et qui perçoivent les minimas sociaux, AAH, ASS, ATA, ...). La file active pour tout le département du Var étant évaluée à 560 personnes (57% pour Provence Méditerranée ; 43% pour les autres territoires varois), avec un temps

³⁸ Sources : Traitement et analyses des données extraites de la base « MaDemarcheFSE » en date de début 2018 ; Rapport d'instruction, présenté le 14 09 2015 au CP ; Bilan final obligatoire n°2 du 31 03 2017.

moyen de parcours de 6 mois (renouvelable 2 fois), le nombre de personnes prises en charge dans l'année avait été évalué à 1000 personnes, soit : un nombre prévisionnel total de participants de 2000 sur les 2 ans de l'opération. En termes de résultats attendus, l'Avie s'était engagée sur un taux de sortie positive de 18% soit un volume de 367 pour 2000 personnes ayant intégrées l'action Saphir. Le public a été **orienté vers l'action Saphir par des organismes prescripteurs** (le CEDIS et les Unités Territoriales et Sociales (UTS) du Département ou des agences de Pôle Emploi). **7 chargés de mission ont été mobilisés**, référents de contrat d'insertion professionnelle, et pour la plupart à l'expérience professionnelle de plus de 10 ans à l'Avie.

Résultats de l'opération : Au final, La prise en charge individuelle a permis à l'Avie de :

- Recevoir 1077 orientations ; 167 personnes n'ont pas intégré l'opération : 18 ont refusé (11%), 58 ont été absentes et ne se sont pas présentées aux convocations (35%) et 90 ne justifiaient pas du titre de « reconnaissance de travailleur handicapé » (54%).

- 911 personnes ont intégré l'opération, soit : 85% des personnes qui ont été orientées. L'association souligne que **2 facteurs ont limité l'atteinte de l'estimation prévisionnelle du nombre de participants à accompagner** (établie à 2000) : d'une part, l'aptitude des prescripteurs à lui adresser le public adéquat ; d'autre part, le public cible nécessitant un temps d'accompagnement plus important que prévu. A l'issue de l'opération, elle considère que l'équipe Saphir est en mesure d'accompagner dans le dispositif 1 100 à 1 200 participants un coût moyen de 1 200 à 1 100 euros par participants, soit une réalisation d'environ 83 % des objectifs. **Au cours de l'opération**, pour adapter le projet au déficit important d'orientation observé, l'association a simultanément travaillé sur le projet Saphir afin de pouvoir **renforcer le travail avec les personnes accompagnées** en leur proposant un rythme de rendez-vous en « face à face » ou en atelier plus important ; et a **adapté son offre de service à la population cible**, en adaptant notamment les pratiques professionnelles (sur une démarche du volontariat, la participation à des ateliers collectifs a été proposée et 16 ateliers ont été conduits sur les 2 années).

- Le taux de sorties positives de l'action est de 28% avec 257 personnes qui sont sorties positivement de l'action, dont 118 femmes, soit : 46% de l'ensemble des sorties positives.

Encadré 5 - Zoom sur le projet «Innovation sociale et développement technologique pour l'inclusion des candidats handicapés en précarité», porté par l'association DEFITH 60, en Picardie³⁹.

Intitulé de l'opération	Innovation sociale et développement technologique pour l'inclusion des candidats handicapés en précarité	
Porteur de projet	Développement Economique Formation et Insertion pour les Travailleurs Handicapés de l'Oise (DEFITH 60)	
Positionnement sur le Pon FSE	Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
	Objectif spécifique	3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)
	Dispositif	3.9.1.1.1756 - Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des salariés en insertion dans le cadre des chantiers d'insertion
Date de début/de fin de l'opération	01/01/2016	31/12/2016
Montant de dépenses total prévisionnel dont participation FSE programmée (€)	58 044 €	30 100,25 €
Région / Département le cas échéant	Picardie/ Hauts-de-France	Oise
Nombre total de participants	47	
<i>Dont femmes / dont Hommes</i>	<i>34</i>	<i>13</i>
Part de publics handicapés (%)	92%	
Taux de sortie en formation	57% des participants ont accédé à l'emploi et 28% à la formation.	

Présentation du porteur : L'association Defith 60 est spécialisée dans l'insertion par l'économie de publics fragiles, en particulier de personnes handicapées en situation de précarité. DEFITH60 a une double structuration : elle gère et anime une structure d'insertion par l'économie : un atelier chantier d'insertion(ACI) et a développé hors du cadre ACI des activités d'insertion de personnes durablement éloignées de l'emploi en tant qu'employeur direct. Elle dispose ainsi d'une plateforme dédiée au traitement des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) qui assure leur collecte, leur remise en état, leur démantèlement ou leur dépollution. Depuis 2013, elle a développé un process visant à récupérer, nettoyer, dépolluer et valoriser des cartouches de toner (en plus du recyclage des ordinateurs, des smartphone). L'activité dépollution et fractionnement des consommables des imprimantes et photocopieurs lui permet de proposer une solution pour le traitement de ce type de déchet classé polluant. Une fois traité, il ne reste aucun déchet industriel à incinérer. Tout est réutilisé en tant que matière première pour l'industrie.

³⁹ Sources : Traitement et analyses des données extraites de la base « MaDemarcheFSE »

Description de l'opération : L'initiative du chantier d'insertion DEFITH 60 est née d'une double préoccupation territoriale : celle de la progression des personnes handicapées éloignées de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au territoire et à ses habitants concernant le développement durable par le traitement des D3E au sein de l'atelier de l'ACI. Cette initiative repose sur le constat que les travailleurs handicapés connaissent des difficultés pour accéder aux chantiers d'insertion existants, compte tenu des activités proposées qui requièrent des aptitudes physiques importantes (Restauration de bâtiments, entretien des espaces verts, des berges...) en particulier en ce qui concerne les femmes reconnues « travailleur handicapé ». Le FSE a été mobilisé en faveur d'un projet de création d'une plateforme vers l'emploi, consistant en la mise en situation professionnelle de travailleurs handicapés précaires en faveur de leur orientation vers le secteur industriel informatique et électronique. Une fois traité, il ne reste aucun déchet industriel à incinérer. Tout est réutilisé en tant que matière première pour l'industrie.

L'ACI- DEFITH60 a eu pour mission d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur une action collective, de personnes handicapées sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Sa démarche pédagogique articule cinq fonctions-clés : Employeur, Production, Formation, Accompagnement social et professionnel, Développement local et partenarial.

Résultats de l'opération : L'accompagnement global proposé par L'ACI- DEFITH60 a permis à chaque participant qu'il emploie de développer une progression individuelle, participer à la vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire à partir des contraintes de la production, d'accéder à des formations, et lever tout ou partie des freins empêchant son accès à un emploi. Il a surtout permis aussi l'émergence d'un projet professionnel concret et réalisable.

Les 47 participants à l'opération ont construit leur projet professionnel et validé auprès du comité de suivi composé du prescripteur, le Département 60, Cap emploi, CCAS du territoire et Mission locale. A l'issue du chantier d'insertion, 8 salariés sur 10 ont été recrutés en CDD / CDI dans les entreprises locales, ou ont entamé une formation qualifiante.

Par cette initiative, L'ACI- DEFITH60 lutte contre l'exclusion et la marginalisation des personnes reconnues qualité travailleurs handicapés (RQTH) précaires et souffrant d'une faible qualification. **L'association propose** une alternative vertueuse sur le plan environnemental au recyclage, à l'élimination d'équipements potentiellement polluants en réemployant le matériel et en prolongeant sa durée de vie.

4.3 Analyse des opérations ciblant les handicapés dans le POn IEJ

Comme pour les opérations du POn FSE, à l'entrée en opération, les profils des participants (part de femmes, niveau de diplôme..) aux 9 opérations analysées du POn IEJ présentent les mêmes caractéristiques que ce qui est observé sur l'ensemble des participants en situation de handicap. Il faut néanmoins souligner que l'interprétation des résultats est limitée par la faiblesse du nombre d'opérations ciblées handicap sur ce PO.

Ces opérations révèlent la prépondérance du secteur associatif dans la conduite d'actions spécifiques comportant une entrée handicap (100% pour le POn IEJ). De même, les opérations s'inscrivent majoritairement dans une logique de parcours individualisé d'accompagnement tant dans une visée d'insertion professionnelle que dans le double objectif d'un accompagnement social et professionnel.

4.3.1 Bilan physico-financier

Répartition des opérations identifiées comme intégrant une dimension handicap pour le POn IEJ

	opérations	FSE programmé	Total participants	Participants handicapés	Part de participants handicapés dans le total
	Nombre	Montants en M€	Nombre	Nombre	
POn IEJ	9	1,59	776	354	46%

Les participants handicapés représentent 46% des participants aux 9 opérations analysées.

Répartition des participants en fonction du statut juridique du porteur de projets

Types de porteurs	Total POn IEJ				9 Opérations analysées	
	Ensemble des participants		participants handicapés		participants handicapés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Association	74 433	24,9%	2 484	39,4%	354	100%
<i>dont Missions locales</i>					221	62%
Collectivité territoriale	2 308	0,5%	35	0,6%		
Entreprise	1 554	0,52%	37	0,6%		
Etablissement public	108 017	36,1%	1 372	21,8%		
Etat	91 671	30,7%	1 995	31,7%		
Fondation	146	0,1%	5	0,1%		
Groupement d'intérêt public	17 938	6,0%	282	4,5%		
Autre	3 054	1,0%	92	1,5%		
Total	299 121	100%	6 302	100%		

Le monde associatif est le principal porteur de projets à destination du public handicapé, tant à l'échelle du POn IEJ (près de 40% des participants handicapés contre 25% du total participants) qu'à l'échelle des 9 opérations analysées (100% des participants handicapés).

Répartition des opérations analysées par type d'actions

type d'actions	opérations		IEJ-FSE programmé		Participants handicapés	
	Nombre	%	Montants en M€	%	Nombre	%
Etape de parcours	1	11%	0,11	6,7%	14	4%
Parcours autonomie	8	89%	1,49	93,3%	340	96%
Total	9	100%	1,59	100,0%	354	100 %

96% des participants handicapés aux 9 opérations analysées ont pris part à une action de type parcours autonomie consistant en un accompagnement renforcé et personnalisé vers l'emploi ou la formation. La personnalisation du parcours, pierre angulaire du parcours autonomie, pourrait être un des éléments explicatifs. En effet, les opérateurs ont pu chercher à viser des sous-publics NEETs (handicapés, jeunes sous-main de justice, jeunes de zones rurales ou de quartiers prioritaires de la ville...) en mettant en place des parcours adaptés à leurs spécificités.

4.3.2 Profil et situation des participants à l'entrée en opération

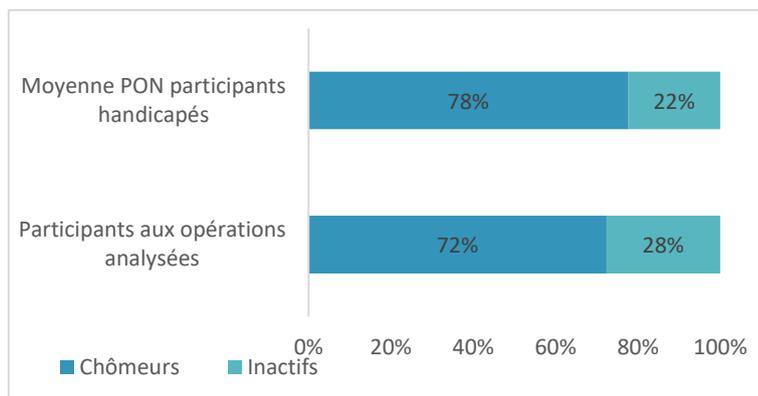
Comme pour le POn FSE, la répartition par public cible des participants aux opérations analysées suit globalement les mêmes tendances que la répartition par public cible des participants handicapés au niveau de l'ensemble du POn IEJ.

La sous-représentation des diplômés de niveaux CITE 5 à 8 s'explique par la nature des opérations analysées. En effet, 96% des participants aux opérations analysées ont pris part au « parcours autonomie », accompagnement renforcé vers l'emploi principalement mis en œuvre par des missions locales, structures travaillant avec un public globalement peu diplômé. En l'espèce, 590 des 776 jeunes participants aux opérations analysées ont été accompagnés par des missions locales.

Répartition des participants par publics cibles

	Participants aux 9 opérations analysées	Moyenne POn IEJ participants handicapés
Femmes	41%	40%
Allocataires des minima sociaux	1%	2%
CITE 0	2%	2%
CITE 1 ou 2	71%	69%
CITE 3 ou 4	25%	22%
CITE 5 à 8	2%	7%

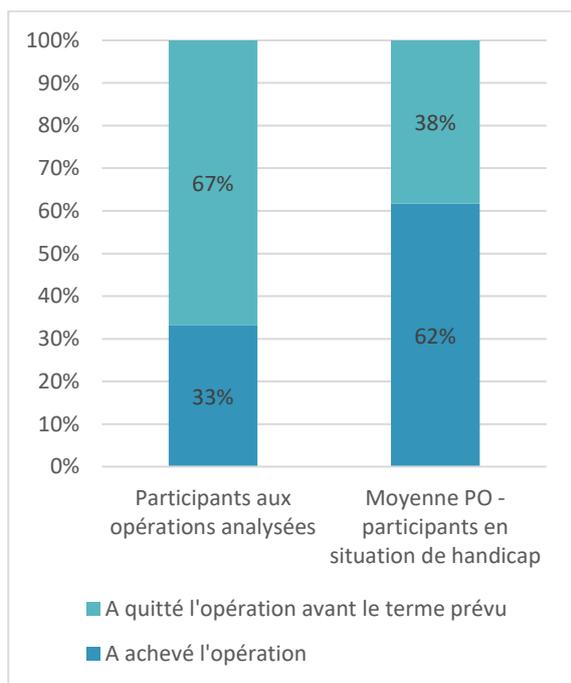
Situation des participants sur le marché de l'emploi à l'entrée en opération



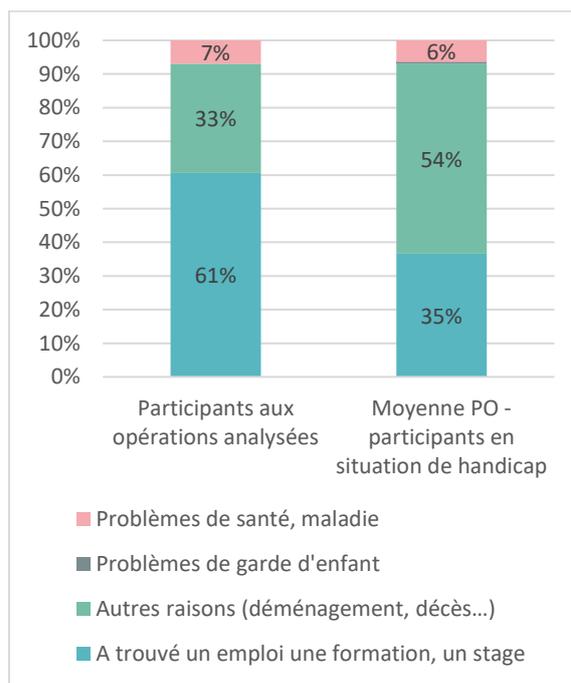
Comme souligné précédemment, le parcours autonomie mis en œuvre par les missions locales constitue le cœur des opérations analysées. Compte tenu des divers freins pour l'accès à l'emploi des participants en situation de handicap (moins niveau de diplôme notamment), la prépondérance des inactifs peut être le signe que les opérations analysées étaient à destination des publics les plus éloignés de l'emploi.

4.3.3 Situation des participants en sortie d'opération

Taux d'achèvement de l'opération

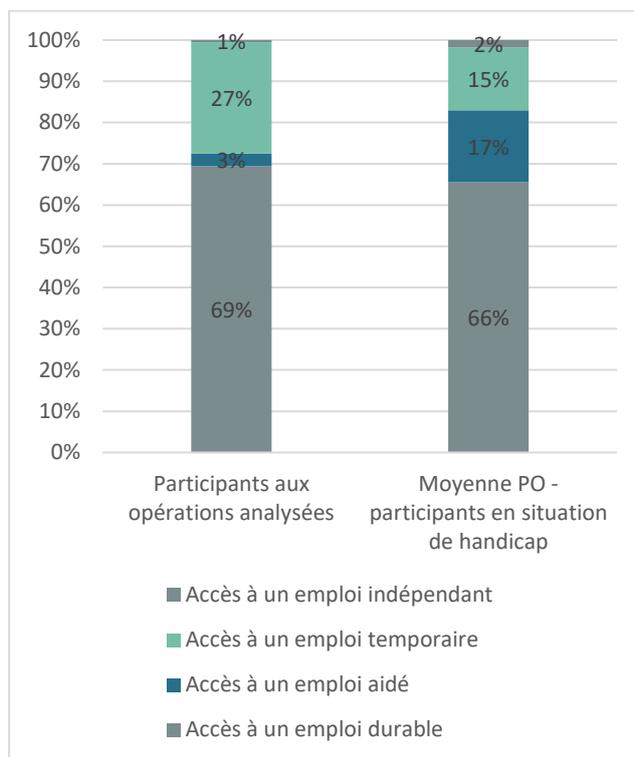
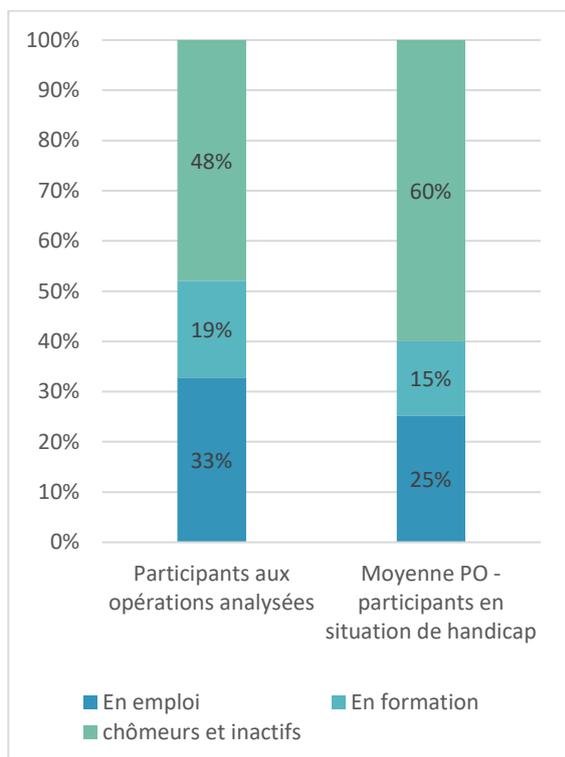


Raisons de l'abandon des opérations



Si le taux d'abandon des opérations analysées est près de 30 points supérieur à celui constaté pour l'ensemble des participants en situation de handicap à l'échelle du PON IEJ, les sorties positives (formation et emploi) représentent 61% des causes d'abandon contre 35% à l'échelle du PON.

Situation sur le marché de l'emploi en sortie d'opération **Type d'emplois occupés en sortie d'opération**



- Les jeunes accompagnés dans les actions analysées ont majoritairement rejoint une formation à l'issue de l'opération (12 points de plus que la moyenne des participants handicapés à l'échelle du PON IEJ). Ces sorties en formation sont à mettre en relation avec le plus faible niveau de diplôme à l'entrée ainsi qu'avec l'âge des bénéficiaires de l'IEJ (moins de 26 ans).
- Si le taux de retour à l'emploi est 4 points supérieur pour les participants aux opérations analysées que pour l'ensemble des participants handicapés du PON, nous notons néanmoins une orientation majoritairement vers des emplois temporaires, à la différence du PON FSE où les participants sur les opérations analysées présentent un meilleur taux de retour à l'emploi durable que la moyenne des participants handicapés du programme.

Les données en sortie d'opérations n'ont pas été analysées par type d'actions du fait du faible nombre des participants. En effet, les opérations de type « étape de parcours » ne concernent que 30 jeunes en sortie.

5. Enquête auprès des participants en situation de handicap - Retour sur la nature de l'accompagnement

5.1 Méthodologie et modalités d'enquête

En parallèle de l'analyse réalisée sur la base de données, **une enquête auprès des participants des PON FSE et IEJ en situation de handicap** a été lancée pour :

- D'une part, recueillir directement l'avis des publics concernés sur **la prise en compte de leur handicap** dans les opérations soutenues ;
- D'autre part, avoir leur retour sur la nature de l'accompagnement et leur sentiment sur la qualité de réponse apportée à leurs besoins et compétences.

Dans un souci d'optimisation des réponses et en regard du public ciblé, le choix a été fait d'un questionnaire volontairement bref, organisé autour de 5 questions (cf. le questionnaire d'enquête en *Annexe*).

D'un point de vue opérationnel, sur la base de l'extraction de la base de données Ma Démarche FSE datée du 22-03-2018, une **enquête en ligne par e-mailing** a été adressée, via l'outil SPHINX OnLine, aux participants du PON FSE et du PON IEJ bénéficiant d'une reconnaissance officielle de handicap (CO16) et pour laquelle une adresse mail était renseignée :

	Nombre de destinataires identifiés avec adresse renseignée	Nombre de participants total bénéficiant d'une reconnaissance officielle de handicap (CO16)	Part de participants handicapés ciblés par l'enquête (%)	Nombre de réponses
POn FSE	27 629	93 161	Près de 30%	3 786
POn IEJ	4 074	6 302	Près de 64%	311
Total	31 703	99 463	Près de 32%	4 097

L'enquête a été ouverte le 27 avril 2018 sur une durée de 2 semaines, en deux diffusions étant donné le volume important de l'échantillon (10 000 destinataires le 27 avril; 21 703 destinataires le 28 avril), et une relance à l'issue de la 1^{ère} semaine.

Au final, ce sont 27 157 destinataires qui ont été effectivement contactés (adresses valides parmi les 31 703 adresses renseignées). Le taux de retour est de près de 15% pour 4 097 réponses.

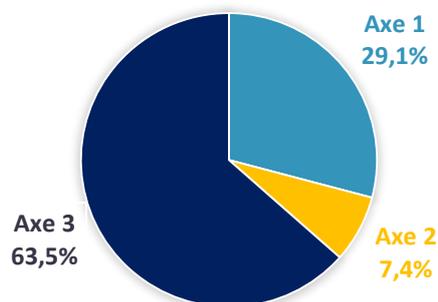
5.2 Valorisation des résultats

L'analyse des résultats a été réalisée *via* le même outil de gestion d'enquête que pour la diffusion. Le traitement est anonyme et permet de dégager quelques grandes tendances sur la base d'éléments purement déclaratifs.

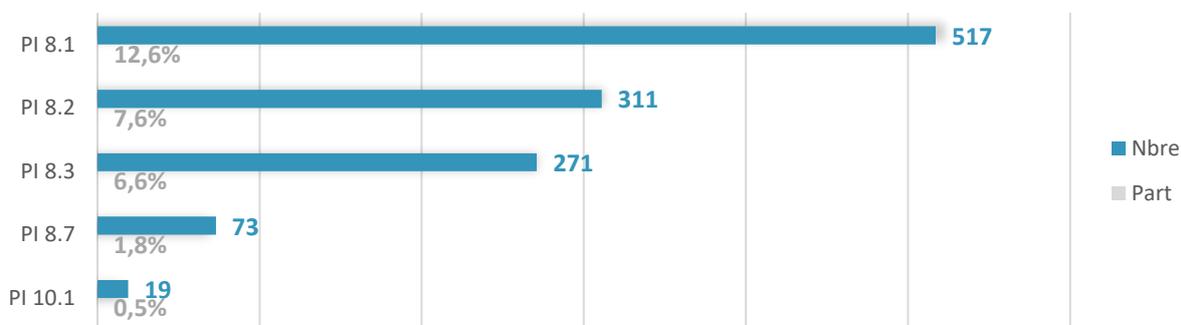
5.2.1 Répartition des répondants

Concernant les axes, PI et OS des PON FSE et IEJ, les répondants se répartissent de la façon suivante :

Enquête auprès des participants en situation de handicap -
Part des répondants par Axe (en %)



Nombre et part (%) des répondants par PI (1 OS par PI) de l'Axe 1
au regard du total des participants (en %)



Nombre et part (en %) des répondants par OS de la PI 8.5 de l'Axe 2
au regard du total des participants



A noter : la PI 8.6 de l'Axe 2 et l'OS 2 de la PI 8.5 de l'Axe 2 ne sont pas représentés, car rassemblant moins de 1% du total des répondants

Nombre et part (en %) des répondants par OS de la PI 9.1 de l'Axe 3
au regard du total des participants



- **Près des 2/3 participants (63,5%) relèvent de l’Axe 3** - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l’inclusion et **61,3% relèvent de l’OS 1 de PI 9.1** : « augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l’emploi) »
- **Plus d’1/4 des participants (29%) relève de l’Axe 1** (accompagner vers l’emploi les demandeurs d’emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles)
 - 12,6% de la **PI 8.1 OS 1** - Augmenter le nombre de participants DE ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes
 - 6,6% de la **PI 8.3** - L’emploi indépendant, l’entrepreneuriat et la création d’entreprises l’est aussi plus à la marge
- **7,4% relèvent de l’Axe 2**- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnels (7,4%) :
- **PI 8.5**-Adaptation au changement des travailleurs (7,4%),
 - **OS 3**- Former les actifs occupés (salariés, entrepreneurs, indépendants, ...) qui bénéficient le moins de la formation en particulier, les moins qualifiés, les femmes et les seniors (5,1%).

Les participants répondants relevant du PON IEJ représentent 7,6% (311) du total de répondants.

5.2.2 *Approche globale (question par question)*

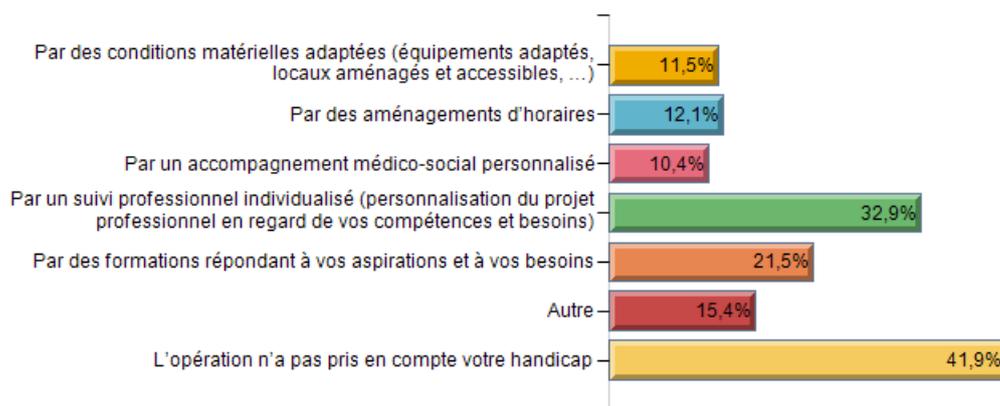
Une prise en compte du handicap pour un tiers des participants par un suivi professionnel individualisé

58% des répondants ont retenu au moins une modalité de prise en compte de leur handicap :

- **Un participant sur 3** étant en situation de handicap considère que la prise en compte de leur handicap s’est faite par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard de vos compétences et besoins) ;
- **Un participant sur 5** indique une prise en compte par des formations répondant à leurs aspirations et à leurs besoins.
- Seulement un peu plus d’un participant sur 10 évoque des aménagements d’horaires, des conditions matérielles adaptées, un accompagnement médico-social personnalisé.
- **Une part non négligeable** de participants considère néanmoins que l’opération n’a pas pris en compte leur handicap (42%).

1. Comment l’opération dont vous avez bénéficié a-t-elle pris en compte la spécificité de votre handicap.

Taux de réponse : **96,8%**



	Importance	Effectifs	% Rep.
Par des conditions matérielles adaptées (équipements adaptés, locaux aménagés et accessibles, ...)	0,7	454	11,5%
Par des aménagements d'horaires	0,74	479	12,1%
Par un accompagnement médico-social personnalisé	0,63	414	10,4%
Par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard de vos compétences et besoins)	2,17	1306	32,9%
Par des formations répondant à vos aspirations et à vos besoins	1,31	851	21,5%
Autre	0,98	609	15,4%
L'opération n'a pas pris en compte votre handicap	2,84	1662	41,9%
Total		3964	

L'importance est calculée comme le rang moyen auquel la modalité a été citée.

Un désir affirmé de faciliter son parcours professionnel, de se former, mais aussi de gagner en confiance sur le plan professionnel

Concernant les attentes exprimées :

- **Plus de 2/3 des répondants** en situation de handicap souhaitaient avant tout faciliter la suite de leur parcours professionnel en participant à l'opération (67,5%).
- **Près de 60% d'entre eux** souhaitaient pour les uns se former et acquérir de nouvelles compétences et pour les autres reprendre confiance dans leurs capacités professionnelles.
- **56%** souhaitaient parvenir à mieux définir leur projet professionnel.
- **Près de la moitié** (48%) ont exprimé un désir de gagner en autonomie.

2. Quelles étaient vos principales attentes en participant à cette opération?

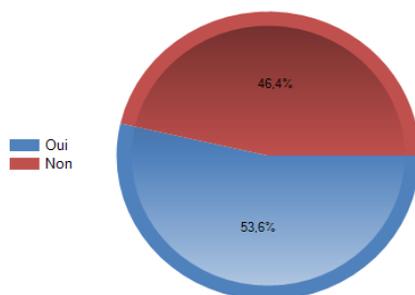


Une réponse aux attentes aux résultats contrastés

Une majorité des répondants en situation de handicap (53,6%) estime que l'opération a répondu à leurs attentes.

Toutefois, 46,4% se disent insatisfaits.

3. Dans le cadre de cette opération, a-t-on répondu à vos attentes?

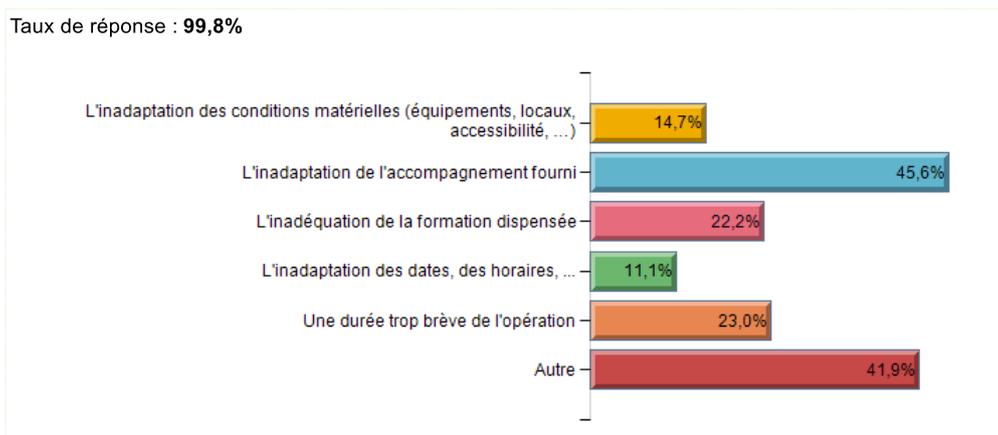


Pour les non-satisfaits, un accompagnement jugé inadapté

Près de la moitié des répondants non satisfaits considèrent que l'accompagnement fourni a été inadapté (45,6%).

Un peu plus d'un sur cinq (23%) évoque une opération trop brève ou mentionne une formation inadéquate.

3bis. Si non, est-ce dû à ...

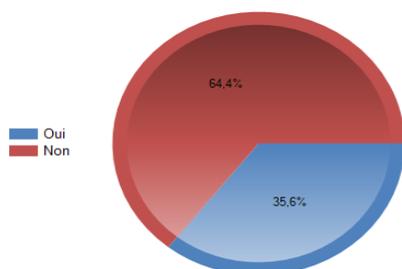


Au moment de l'enquête, des répondants majoritairement inactifs et qui ne suivent pas de formation

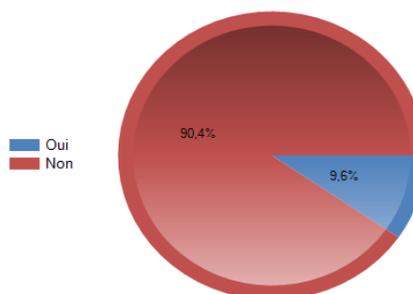
Près des 2/3 des répondants en situation de handicap indiquent ne pas travailler au moment de l'enquête (64,4%) et un tiers travaille.

Près de 10% suivent une formation.

3. Actuellement, travaillez-vous ?



5. Actuellement, suivez-vous une formation ?



5.2.3 Les résultats par axe, PI et OS

Focus sur l'Axe 3, PI 9.1, OS 1 : un taux de satisfaction légèrement moindre

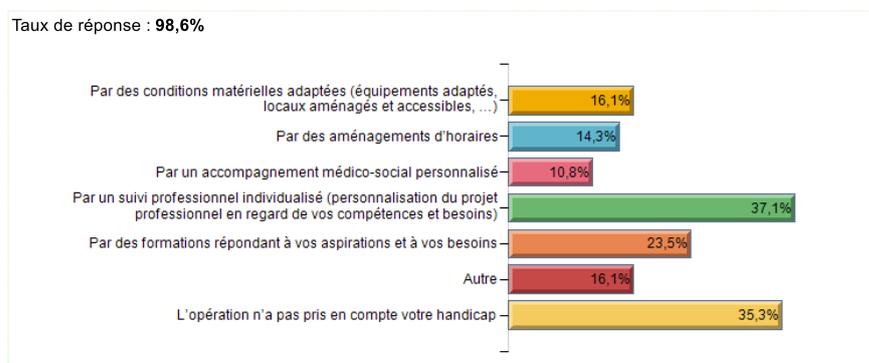
Si l'on ne considère **que les répondants ayant participé à des opérations de l'Axe 3, PI 9.1, OS 1** en faveur de l'augmentation du nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi) (2 466 répondants) :

- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard des compétences et besoins) est proche de celle de l'échantillon total (34% contre 33% pour l'ensemble des participants) ;
- Les attentes ne varient pas spécifiquement par rapport au total des répondants ;
- **Le taux de satisfaction perd en revanche 3 points** (51% contre 53,6%), avec les mêmes motifs d'insatisfaction.

Focus sur l'Axe 1, PI 8.1, OS 1 : une meilleure prise en compte du handicap

Si l'on ne considère **que les répondants ayant participé à des opérations de l'Axe 1, PI 8.1, OS 1** en faveur de l'augmentation du nombre de participants Demandeurs d'Emploi ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes (517 répondants) :

- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard des compétences et besoins) s'accroît de 4 points (37% contre 33% pour l'ensemble des participants) ;
- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par des formations adaptées et répondant à leurs aspirations et à leurs besoins s'accroît de 2 points (23,5% contre 21,5% pour l'ensemble des participants) ;
- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par des conditions matérielles adaptées s'accroît de 5 points (16,1% contre 11,5% pour l'ensemble des participants);
- La part de ceux qui considèrent que l'opération n'a pas pris en compte leur handicap diminue de près de 7 points (35,3% contre 41,9%)



- Les attentes se portent moins sur l'acquisition de nouvelles compétences et la formation (57,7% contre 60% pour l'échantillon total).
- Le taux de satisfaction progresse de 4 point (58% contre 53,6%).

Focus sur l'Axe 2, PI 8.5, OS 3 : une cohérence avec les objectifs de l'OS

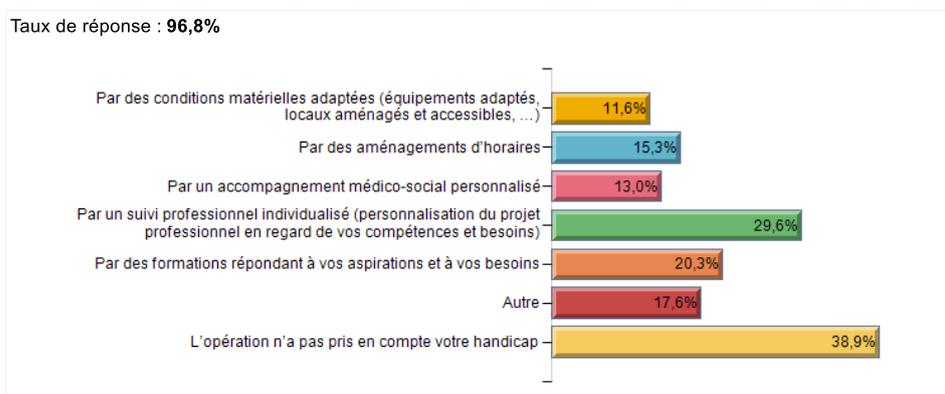
Si l'on ne considère **que les répondants ayant participé à des opérations de l'Axe 2, PI 8.5, OS 3** en faveur de la formation des actifs occupés (209 répondants), en cohérence avec les objectifs de l'OS :

- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par des formations adaptées et répondant à leurs aspirations et à leurs besoins s'accroît de 3 points (24,4% contre 21,5% pour l'ensemble des participants) ;
- Les attentes de ces répondants se cristallisent prioritairement sur l'acquisition de nouvelles compétences et la formation (68,3%) et la facilitation de la suite de leur parcours professionnel (66,7%)
- Le taux de satisfaction gagne également 3 point (56,2% contre 53,6%)
- Le motif d'insatisfaction reste majoritairement le même que pour l'échantillon global, soit l'inadaptation de l'accompagnement mis en œuvre (45%).
- Par ailleurs 71% d'entre eux indiquent travailler au moment de l'enquête (contre seulement 36% pour l'échantillon global).

Focus sur l'Axe 1, PI 8.2, OS 1 – POn IEJ : une satisfaction plus affirmée

Si l'on ne considère **que les répondants ayant participé à des opérations de l'Axe 1, PI 8.2, OS 1** en faveur d'une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET (311 répondants) :

- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard des compétences et besoins) diminue de 3 points (29,6% contre 33% pour l'ensemble des participants) ;
- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par des formations adaptées et répondant à leurs aspirations et à leurs besoins diminue de 1 point (20,3% contre 21,5% pour l'ensemble des participants) ;
- La part de ceux qui considèrent que l'opération a pris en compte leur handicap par des aménagements d'horaires s'accroît de 3 points (15,3% contre 12,1% pour l'ensemble des participants);
- La part de ceux qui considèrent que l'opération n'a pas pris en compte leur handicap diminue de près de 3 points (39% contre 41,9%)



- Les attentes de ces répondants se cristallisent prioritairement sur la facilitation de la suite de leur parcours professionnel (65,3%) et l'acquisition de nouvelles compétences et la formation (62,9%).
- **Le taux de satisfaction progresse de près de 10 points** (62,6% selon lesquels on a répondu à leurs attentes, contre 53,6%).

6. Projections post-2020

Ces vingt dernières années se sont caractérisées, aussi bien à l'échelle internationale que communautaire, par le passage d'une approche de reconnaissance du handicap d'un point de vue médical à une approche inclusive relative aux droits des personnes. Ce mouvement a contribué à faire du handicap une priorité transversale dans les programmes opérationnels.

En novembre 2017, le socle européen des droits sociaux a été approuvé par le Parlement européen, le Conseil et la Commission lors du sommet social pour des emplois et une croissance équitables. Ce socle définit une vingtaine de priorités et d'objectifs, dont le 17^e concerne le droit des personnes handicapées.

Compte tenu des obligations de l'Union européenne découlant de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, mais aussi de ses engagements en vertu du Socle européen des droits sociaux et des Objectifs de développement durable, l'inclusion des personnes handicapées est appelé à demeurer une priorité transversale du FSE, voire à occuper une place croissante.

L'analyse réalisée dans le cadre de cette note ne fait globalement pas ressortir de ciblage ou de prise en compte spécifiques du public en situation de handicap dans la mise en œuvre de la programmation des POn FSE et IEJ. Le poids des personnes en situation de handicap dans les opérations soutenues par le FSE reflète celui observé dans la population active française (6,4% sur le POn FSE contre 7%). De même, la part des participants handicapés dans le total des participants chômeurs comptabilisés dans les opérations du POn FSE est très proche de celle des demandeurs d'emploi BOE en France en 2015 (8,8% au niveau du POn FSE contre 8,5% selon les données Pôle Emploi).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le poids relativement limité de ce public et de cette thématique dans les opérations soutenues par les deux POn.

- Tout d'abord, au moment de l'élaboration des programmes en 2013-2014, l'autorité de gestion n'a pas clairement inscrit dans la stratégie et la description des axes prioritaire de ses deux POn, le handicap comme une priorité. Aucun des deux programmes ne dispose d'un objectif spécifique ou d'un groupe d'opération dédié la thématique du handicap (comme c'est le cas sur le vieillissement actif par exemple qui cible directement les seniors) et l'indicateur CO16, s'il est suivi, n'a pas été retenu dans les indicateurs du POn, ce qui limite la prise en compte de public dans la mise en œuvre de la programmation.
- Par ailleurs, les associations de terrain connaissent peu ou mal le FSE et peinent encore à s'en saisir. Interrogé sur la question de l'articulation entre le FSE et la problématique du Handicap, le CHFE (Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes) met clairement en avant cette difficulté. Si le peu de projets cofinancés démontrent des réelles qualités, ces derniers sont souvent portés par des associations têtes de réseaux aguerries à la gestion des fonds européens. En conséquence : il existe un nombre important de projets « dormants » issus des associations de terrain, qui n'osent pas franchir le pas du FSE par manque d'information, d'expertise et de moyens. Dans sa réponse aux consultations publiques sur le Cadre Financier Pluriannuel post 2020 publiée en mars 2018, l'UNAPEI⁴⁰ va dans le sens du CHFE. Elle regrette un manque d'information, de communication et surtout de soutien aux structures intervenant dans le champ du handicap (notamment pour les associations primo-demandeurs de fonds européen) dans le montage de leur projet. Après la fin de la période de financement les difficultés renvoient à :
 - l'enjeu d'assurer la viabilité des projets après la fin de la période de financement ;
 - le renforcement de la logique quantitative de suivi des réalisations au détriment de l'appréciation de la qualité et des résultats du projet.

⁴⁰ première fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées)

- Le CHFE souligne également le décalage qu'il peut y avoir entre les types d'actions éligibles au niveau national et la connaissance des dispositions de la CNUDPH⁴¹ convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Dans certains pays de l'UE à la différence de la France, il existe des lignes FSE réservées à la promotion et à la valorisation de cette convention auprès des personnes handicapées.
- Enfin, l'UNAPEI constate que certains départements orientent les fonds relatifs à l'insertion professionnelle au profit des allocataires du RSA (public éloigné de l'emploi non handicapé) et parfois au détriment des personnes handicapées.

A court terme, différents leviers sont avancés par le CHFE pour renforcer la mobilisation du FSE sur la problématique du handicap (et enrayer ainsi la baisse observée depuis 2015 de la part des participants handicapés dans la programmation) :

- Conduire un travail d'information, de communication, d'accompagnement de proximité, d'outillage et de formation afin que davantage d'associations puissent se tourner vers le FSE
- Améliorer la connaissance par les services déconcentrés de l'Etat des dispositifs mobilisables sur le handicap en dehors de ceux qu'ils déploient déjà pour élargir les opportunités de cofinancement.

Des appels à projets (nationaux ou déconcentrés) pourraient également être lancés, avec un ciblage spécifique sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dans sa note de positionnement concernant le post 2020, l'UNAPEI plaide quant à elle pour :

- un allègement de la charge administrative,
- l'introduction d'acomptes automatiques en début de projet et la réduction des délais de paiement;
- Un accès plus simple pour les primo-demandeurs et les organisations de petite taille,
- l'extension du principe de l'audit unique : des niveaux de contrôles multiples nécessitent de redonner à plusieurs reprises les mêmes éléments et justificatifs, parfois plusieurs années après la réalisation de l'opération ;
- Un engagement plus efficace des parties prenantes, y compris des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives, dans la programmation, la mise en oeuvre et l'évaluation.

L'UNAPEI reconnaît que de nombreux projets relevant de la thématique du handicap n'auraient pas pu être financés sans l'aide des fonds européens dont le FSE. Le FSE constitue pour les acteurs intervenant dans le champ du handicap un véritable levier financier complémentaire des fonds et dispositifs nationaux, permettant notamment de soutenir des dispositifs expérimentaux et innovants en faveur de l'inclusion des personnes handicapées, des actions de recherche et des démarches de modélisation, ou encore des actions échanges d'expérience et de bonnes pratiques.

Les thématiques identifiées comme prioritaires par l'UNAPEI concernent notamment :

- L'accompagnement dans différents domaines, afin de permettre l'inclusion dans la société (éducation et formation, emploi, habitat, loisirs, santé, technologies d'assistance, etc.), et des modes d'intervention adaptés (ex. coordination de parcours, dispositifs passerelles, équipes mobiles, etc.) ;
- La citoyenneté, l'autodétermination, et la participation des personnes handicapées intellectuelles ;
- L'adaptation au vieillissement des personnes handicapées intellectuelles (accompagnement, lieux de vie, santé, etc.) ;
- aide aux familles (soutien global aux aidants, répit, accueil temporaire, réponse aux besoins des personnes handicapées en attente d'une solution d'accompagnement adapté) ;
- L'adaptation aux obligations découlant de la législation de l'Union européenne (ex. en matière de sécurité, de protection des données personnelles).

Outre les personnes en situation de handicap, les publics prioritaires identifiés renvoient aux aidants familiaux ; aux professionnels du médico-social (notamment en matière de formation) ; aux acteurs des services et équipements de droit commun, destinés à la population générale, pour mieux inclure les personnes handicapées.

Le mois de juin 2018 va être marqué par la publication des projets de règlements d'intervention. Cette publication permettra de lancer le processus de négociations formelles et informelles entre Commission européenne et Etat Membres. Dans l'optique d'une adoption des programmes au plus tard en décembre 2020, la consultation du partenariat devrait débiter à l'automne 2018. Il importe à ce moment que la réflexion autour de l'élaboration des prochains programmes opérationnels intègre la question de l'intégration professionnelle des publics handicapés et associe dès le départ les acteurs du handicap dans l'élaboration du cadre de référence et des instances de suivi par la suite.

7. Annexe

Questionnaire d'enquête auprès des personnes en situation de handicap



UNION EUROPEENNE



Prise en compte du handicap dans les programmes opérationnels nationaux

FSE et IEJ

Le Ministère du travail (DGEFP) mène actuellement une étude sur la prise en compte du handicap dans les opérations en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle, financées par le Fonds Social Européen (FSE) ou l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2014-2020.

Dans le cadre de cette étude, l'avis des bénéficiaires en situation de handicap est recueilli.

Bénéficiaire de l'action "...", mise en œuvre par "...", financée par l'un de ces programmes européens, votre avis sur la qualité de la prise en compte de votre handicap dans l'opération, vos attentes et vos besoins sont en effet déterminants et permettront d'améliorer cette prise en compte dans la prochaine programmation européenne (après 2020).

Merci de prendre quelques minutes pour répondre aux 5 questions suivantes.

Nous vous remercions du temps consacré à cette enquête.

Cette enquête est strictement anonyme et ne fera l'objet d'aucun traitement individuel.



Précédent

Suivant



1. Comment l'opération dont vous avez bénéficié a-t-elle pris en compte la spécificité de votre handicap ? (Au moins une réponse obligatoire). Si vous retenez plusieurs réponses, merci de les classer par ordre de priorité : 1-la plus importante selon vous ; 2-importante; 3-un peu moins importante, etc.

- Par des conditions matérielles adaptées (équipements adaptés, locaux aménagés et accessibles, ...)
- Par des aménagements d'horaires
- Par un accompagnement médico-social personnalisé
- Par un suivi professionnel individualisé (personnalisation du projet professionnel en regard de vos compétences et besoins)
- Par des formations répondant à vos aspirations et à vos besoins
- Autre
- L'opération n'a pas pris en compte votre handicap

Si l'opération n'a pas pris en compte votre handicap, merci de cocher uniquement la dernière réponse.



2. Quelles étaient vos principales attentes en participant à cette opération?

	Très important	Assez important	Peu important	Sans importance
Gagner en autonomie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Acquérir de nouvelles compétences, vous former	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous aider à mieux définir votre projet professionnel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous aider à reprendre confiance en vos capacités professionnelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faciliter la suite de votre parcours professionnel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



3. Dans le cadre de cette opération, a-t-on répondu à vos attentes?

- Oui
- Non

3bis. Si non, est-ce dû à : (Au moins une réponse obligatoire). Si vous retenez plusieurs réponses, merci de les classer par ordre de priorité : 1-la plus importante selon vous ; 2-importante; 3-un peu moins importante, etc.

- L'inadaptation des conditions matérielles (équipements, locaux, accessibilité, ...)
- L'inadaptation de l'accompagnement fourni
- L'inadéquation de la formation dispensée
- L'inadaptation des dates, des horaires, ...
- Une durée trop brève de l'opération
- Autre



4. Actuellement, travaillez-vous ?

- Oui
- Non

5. Actuellement, suivez-vous une formation?

- Oui
- Non

Veillez à bien enregistrer une fois le questionnaire rempli.

Merci de votre participation